



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

VILLE DE VILLEJUIF

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

**COMPTE RENDU DETAILLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le vingt et un mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h40.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. VIDAL, MM. CARVALHO, OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, MM. MONIN, BOUNEGTA, Mme GANDAIS, M. HAREL, Mme TIJERAS, M. YEBOUET, Mme ARLE, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, M. MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mme DUMONT-MONNET, MM. MILLE, BOKRETA, Mme BERTON, MM. LECAVELIER, FERREIRA NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL, Mme KADRI, M. BULCOURT.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme LOUDIERE	par M. FERREIRA NUNES
Mme THOMAS	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE
Mme LEBAIL	par Mme OUCHARD
Mme BOYER	par Mme GANDAIS
Mme HAMIDI	par M. LIPIETZ

ABSENTS NON REPRESENTES : M. GABORIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. LECAVELIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Ordre du jour

Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.	4
1. Délibération n°23/2016 : Constatation de la désaffectation et du déclassement du domaine public communal du terrain situé 107, rue Ambroise Croizat à Villejuif(Val-de-Marne), constitué de partie des parcelles cadastrées section L numéros 108,109 et 110 pour une contenance totale d'environ 3.740 m ² (rapport n°16-03-201).....	6
2. Délibération n° 24/2016 : Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) – désignation des représentants du conseil municipal de Villejuif (rapport n°16-03-101)	7
3. Délibérations n° 25/2016 à 26/2016 : Sortie des contrats de prêts structurés à risque – autorisation de signature des conventions pour bénéficier du fonds de soutien aux emprunts à risque (rapport n° 16-03-102)	8
4. Délibération n° 27/2016 : Débat sur le rapport d'orientations budgétaires - budget de la ville et budget annexe FLOBAIL – année 2016 (rapport n° 16-03-103).....	19
5. Vœu	38
6. Question orale	41

Monsieur le Maire

Le compte rendu du précédent Conseil sera soumis lors de la séance du 8 avril.

En conférence des présidents, je vous ai indiqué les éléments que m'a transmis le service juridique concernant le vœu relatif à l'attribution du nom de Georges Mathé à un espace public. Je vous ai également transmis un message aujourd'hui pour vous confirmer que le vœu était adopté.

Monsieur VIDAL

Malgré l'épilogue reçu en fin de journée *via* un mail de Monsieur le Maire par l'intermédiaire du service juridique, je souhaite faire un retour sur l'histoire du vote contrarié du vœu lors du dernier Conseil Municipal.

Pour la petite histoire, ce vœu n'avait pas recueilli au sein de notre groupe de position unanime et, à vrai dire, que nous soyons pour ou contre, nous étions surtout d'accord pour ne pas accorder à ce dernier une importance majeure. Les vœux n'ont en effet pas force de loi, bien qu'ils puissent représenter un intérêt en tant que moyen d'initiative pour l'opposition, d'expression et de débat, ou encore lorsqu'ils sont repris par suffisamment de collectivités pour atteindre un certain niveau d'audience.

Je tiens néanmoins à faire part de ma surprise à la lecture de votre courrier, Monsieur le Maire, nous informant du revirement sur le résultat du vote d'un vœu. Le résultat d'un vote doit pouvoir être révoqué. Cette sécurité doit contribuer à assurer tout crédit à notre démocratie locale. La question de la conformité au droit doit donc pouvoir être à tout moment soulevée. A première vue, l'on devine que telle a été votre démarche. Nous sommes accoutumés en France à des annulations de scrutin par des juridictions dûment mandatées et à des nouvelles convocations aux urnes. Ces démarches sont un signe de santé démocratique quoi qu'on en dise.

Néanmoins, le fait est inédit : par le biais d'une mention en fin de courrier, nous avons à prendre acte de l'annulation, du recomptage et du changement de résultat d'un vote public pourtant acté. Cherchons d'abord à comprendre et revenons aux faits. Le vote est intervenu en milieu de nuit. Le résultat a été annoncé avec beaucoup d'absents. Les échanges enregistrés ne sont pas clairs... Il a donc fallu procéder à un recomptage dans les jours suivants : 14 voix favorables et 7 abstentions. Mais quel est le fondement de son rejet annoncé dans ce courrier ? Il est question de 15 voix contre, un chiffre qui n'a pas été constaté en séance. Certes, l'erreur est humaine. Mais comment ces votes ont-ils été confirmés ? Par une vérification *ex post* du cabinet qui a rappelé un à un certains élus.

Selon la bande, il est établi que les votes contre n'ont pas été demandés en séance. Les 15 voix mentionnées sont donc le fruit d'une déduction en fonction des pouvoirs et des présents. Mais cette soustraction fait totalement l'impasse sur les éventuelles non prises de part au vote. Un résultat de vote ne peut être invalidé puis validé en un sens opposé sur de tels fondements.

Mais ce procédé ne nous dit pas si les votes n'ont pas changé entre-temps, ou que des pressions n'ont pas été exercées. Quel est ce fonctionnement obscur et retors de recomptage individualisé en dehors de l'assemblée ? Nous sommes en pleine sortie de route démocratique ! La dérive est là ! Le conseil municipal n'est pas qu'un moment où se rassemblent des citoyens mandatés pour discuter, débattre, voter et se disputer. Il est une institution symbolique, un lieu respectable qui investit les

élus d'une dignité et d'une responsabilité démocratique. Quels que soient les propos et les jugements individuels, la qualité et la réalité du travail accompli, le Conseil Municipal est une instance qui mérite, *a minima*, d'être contrôlée réglementairement et consciencieusement.

Nous faisons part de nos doutes quant au sérieux du procédé. Aurons-nous d'autres explications ? Quel est ce courrier tenant lieu d'explication ? Le procédé démocratique mérite-t-il un tel fonctionnement ? L'espace public et la procédure démocratique requièrent un certain niveau de respect, de précautions et un minimum de comptes rendus. Il n'y a pas de démocratie, donc pas de liberté sans un espace public sécurisé.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Je m'étonne des propos de Monsieur VIDAL. Vous prenez parti pour la démarche que j'ai initiée en tant que président du groupe communiste en apprenant que le vœu avait été retoqué alors que le Conseil avait voté pour. Si je vous écoute, vous semblez annoncer à nouveau que vous allez bientôt quitter la majorité. Vous semblez très critique vis-à-vis du Maire et de son entourage, ce qui s'ajoute à ce que l'on trouve sur les réseaux sociaux.

J'aimerais que cette assemblée pense à l'intérêt des Villejuifois, que nous discutons des questions de fond qui concernent la vie des Villejuifois : le logement, la jeunesse, l'école, l'urbanisme, la santé. Toutes ces digressions sont pénibles pour l'assemblée, mais aussi pour les Villejuifois.

Monsieur GIRARD

Tant les membres du Conseil que les Villejuifois ne savent plus qui est dans la majorité et dans l'opposition. Deux adjoints et un conseiller municipal délégué semblent faire partie d'un nouveau groupe. Ont-ils toujours une délégation ? Je m'étonne que l'ordre du jour ne comporte pas un point relatif à la nomination de nouveaux adjoints.

Monsieur le Maire

Les deux adjoints et le conseiller délégué conservent leurs fonctions à l'heure qu'il est. Les courriers sont à la signature du Préfet. Tant que je n'ai pas reçu officiellement de réponse du Préfet, il n'est pas possible de procéder au retrait de délégation.

➤ **Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

Madame CORDILLOT

Pourriez-vous nous préciser quel permis de construire est concerné par la décision n° 8 ?

Par ailleurs, concernant la régie de recettes au service financier, j'ai été très surprise du montant qu'elle allait pouvoir gérer. La décision autorise le mandataire à conserver 400 000 euros annuellement, soit 33 000 euros mensuels. Généralement, les recettes des régies sont plus modestes.

Monsieur le Maire

La décision n° 8 concerne le terrain de 865 m² de la rue Eugène Pelletan sur lequel nous avons délibéré. Le permis de construire fait l'objet d'un recours.

Concernant la régie, je laisse Monsieur VIDAL répondre.

Monsieur VIDAL

Je découvre également un certain nombre de décisions. Je ne peux pas vous répondre.

Monsieur le Maire

Monsieur VIDAL a signé ce rapport. Il concerne la possibilité d'effectuer l'encaissement de taxes de séjour.

Madame CORDILLOT

Je m'étonne du montant que la régie de recette peut conserver, car il fait courir des risques aux personnels.

Monsieur le Maire

Nous allons mettre en place la régie dans un premier temps. L'objectif est d'entrer ensuite dans une phase de dématérialisation, selon les normes SEPA. Nous avons validé cette démarche avec le trésorier principal.

Monsieur HAREL

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre du projet Joliot-Curie correspond-il à un montant annuel ou pour la totalité du marché ?

Monsieur le Maire

Le montant indiqué correspond à une durée de 12 mois.

Madame GANDAIS

La décision n° 9 concerne des frais d'huissier et de justice pour la sommation interpellative et le procès-verbal de constat au 8, rue de la Commune à Villejuif. Il s'agit du bâtiment de l'ancienne gendarmerie qui est aujourd'hui squattée. La décision n° 10 a trait à une procédure d'expulsion, considérant qu'il y a lieu pour la commune d'engager toutes les procédures judiciaires utiles afin de permettre à la commune de récupérer la pleine jouissance de sa propriété. Or, à ma connaissance, Villejuif n'a pas la pleine propriété. Celle-ci fait l'objet d'un bail emphytéotique au profit de

l'association AMV. Pourquoi la ville devrait engager ces dépenses et se substituer à l'AMV pour expulser les squatteurs ?

Par ailleurs, notre groupe a toujours considéré que cet immeuble devrait être destiné à l'hébergement social. En début de mandature, je vous avais proposé un partenariat avec l'association Habitat et Humanisme pour héberger des personnes en difficulté. Vous m'aviez répondu que nous n'avions pas la jouissance de cette propriété, en raison du bail emphytéotique. Il est raisonnable que ce lieu soit occupé par des personnes en besoin de logement. Je ne comprends pas pourquoi la ville se substitue à l'AMV. Je m'interroge sur la régularité de cette procédure d'expropriation. Les recours intentés contre le bail n'ont pas abouti. Il est donc toujours valable.

Monsieur le Maire

Selon le service juridique de Villejuif, il revient à la ville d'entamer la procédure car nous avons la jouissance de cette propriété.

Madame KADRI

Je trouve les propos de Madame GANDAIS scandaleux. Vous avez tout fait pour que le projet de l'AMV ne voie pas le jour. Aujourd'hui, vous lui demandez de payer. C'est honteux !

Monsieur le Maire

Depuis plus d'un an, les discussions ont avancé avec l'AMV. Nous espérons qu'elles permettront d'aboutir et de répondre à ses attentes.

DONT ACTE

1. **Délibération 23/2016 : Constatation de la désaffectation et du déclassement du domaine public communal du terrain situé 107, rue Ambroise Croizat à Villejuif (Val-de-Marne), constitué de partie des parcelles cadastrées section L numéros 108,109 et 110 pour une contenance totale d'environ 3.740 m² (rapport n° 16-03-201)**

Monsieur FERREIRA NUNES

La deuxième commission a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE.

2. Délibération n° 24/2016 : Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) – désignation des représentants du conseil municipal de Villejuif (rapport n° 16-03-101)

Monsieur VIDAL

Ce point ouvre la série de dossiers autour de la thématique de nos finances locales. Notre assemblée doit désigner son représentant et son suppléant au sein de cette commission créée par le Conseil du Territoire T12 fin janvier. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui existait au sein de feu l'agglomération CAVB se transforme en Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) au sein du Territoire T12. L'acronyme reste le même, tout comme les prérogatives.

La CLECT fixe les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences transférées au territoire ainsi que le montant des ressources nécessaires au financement annuel. La CLECT doit garantir une répartition financière équitable entre les communes et le Territoire.

Il est proposé de désigner l'adjoint aux finances – moi-même – qui était déjà le représentant du Conseil au sein de la CLECT de la CAVB, comme titulaire au sein de la CLECT du T12, avec François DUCELLIER en suppléant.

Ce rapport a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité en première commission.

Monsieur HAREL

Je m'étonne que Monsieur VIDAL se porte candidat. Vous ne lisez pas ce que vous signez. Je ne suis pas certain que vous ayez le temps de vous occuper de cette fonction.

Monsieur le Maire

Si d'autres candidats se manifestent, nous pouvons procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Maire met aux voix la désignation de M. VIDAL, titulaire, et de M. DUCELLIER, suppléant.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

20 ABSTENTIONS (Mme LAMBERT-DAUVERGNE avec mandat, Mmes ARLE, TIJERAS, BERTON, M. LIPIETZ avec mandat, Mme GANDAIS avec mandat, M. STAGNETTO, MM. GIRARD, LAFON, Mmes TAILLE-POLIAN, CORDILLOT, DA SILVA PEREIRA, KADRI, LEYDIER, MM. PERILLAT-BOTTONET, BULCOURT, BADEL)

3. Délibérations n°25/2016 à 26/2016 : Sortie des contrats de prêts structurés à risque – autorisation de signature des conventions pour bénéficiaire du fonds de soutien aux emprunts à risque (rapport n° 16-03-102)

Monsieur VIDAL

Voici aujourd'hui l'épilogue d'une longue procédure démarrée il y a plusieurs années. Le rôle qui m'incombe aujourd'hui comme adjoint aux finances de cette ville n'est pas de faire le procès de l'inhumanité d'un système financier décomplexé, ni d'un Etat complice du système Dexia ou sauveur des collectivités locales. Le rôle qui m'incombe n'est pas de faire le procès de telle ou telle décision municipale prise dans un contexte différent de celui d'aujourd'hui. Le rôle qui m'incombe est de gérer au mieux, pour le portefeuille des Villejuifois ainsi que pour l'avenir de notre ville, la sortie de cette affaire de prêts structurés à risques.

Pour résumer, la question qui nous est posée est le maintien du contentieux juridique contre Dexia ou l'acceptation de la proposition de la SFIL et de l'aide du fonds de soutien. Villejuif est confronté à une dizaine de prêts structurés souscrits entre 2001 et 2007, qui représentent 42 % de la dette totale de la ville. Sept présentent des risques plus ou moins grands de volatilité de leurs taux d'intérêts. Les quatre les plus risqués entrent dans le cadre de l'aide apportée par l'Etat aux collectivités s'agissant de la prise en charge partielle des Indemnités de Remboursement Anticipée (IRA). Il faut souligner que deux d'entre eux voient déjà leurs taux dégradés, faisant peser une lourde charge sur les finances de notre ville.

Ces quatre prêts représentent un capital restant dû de 25 millions d'euros. La proposition consiste à opérer un remboursement à taux fixe sur la durée initiale de l'emprunt, variant de 12 à 23 ans selon les prêts. En contrepartie, la prise en charge des IRA, s'élevant à 36 millions d'euros, se ferait *via* un prêt sur 15 ans de la SFIL à leur prix coûtant, dont 19 millions d'euros pris en charge par le fonds de soutien *via* un remboursement annuel pendant 15 ans.

L'alourdissement net de notre dette, d'un montant de 17 millions d'euros et l'arrêt des contentieux en cours sont malheureusement le prix à payer pour figer le risque que représentent ces fameux prêts. L'assainissement de notre structure de dette émettant un signe positif sur la santé financière de notre ville nous permettra de plus grandes marges de manœuvres lors des négociations avec les banques pour les investissements futurs.

Je tiens à remercier chaleureusement le professionnalisme et la pugnacité de nos services financiers comme juridiques sur le suivi et l'instruction de ce dossier complexe. J'ai souhaité la plus grande transparence et la plus grande transversalité sur ce dossier, dont le solde nous engage tous collectivement. Le Conseil municipal a régulièrement été informé de l'avancée de nos démarches. Deux commissions élargies ainsi qu'une réunion publique se sont tenues en présence notamment du Cabinet d'expert Finance Active.

Je n'entre pas dans le détail des propositions financières qui nous sont faites. Les chiffres présentés sont des montants maximums. La proposition finale exacte ne sera connue qu'à la minute même de la signature du protocole. Le temps de l'administration et de la saine gestion n'est pas le temps de la milliseconde des transactions financières à hautes fréquences.

Ce rapport a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité, moins une abstention, en première commission.

Monsieur HAREL

L'engagement définitif ne sera connu qu'au moment de la signature. Quel est le niveau de risque encouru ?

Monsieur VIDAL

Vous n'avez pas écouté. Les montants indiqués sont des montants maximums.

Monsieur le Maire

Nous délibérons sur un plafond. Les montants définitifs seront connus le mercredi 30 au matin. Je m'engage à ce que les chiffres soient communiqués à l'ensemble des membres du Conseil le jour-même.

Monsieur LAFON

Ces emprunts sont le résultat d'une politique de déréglementation de la finance internationale. Ils ne sont pas apparus par hasard pendant la période 2001-2008. Il existait une volonté de démultiplier les outils qui permettent de spéculer sur des variations. Dexia, qui avait pour rôle de conseiller les collectivités territoriales, a proposé ces emprunts structurés. Devant le nombre important de collectivités et d'hôpitaux touchés par ces produits, le gouvernement a décidé de créer un fonds de 1,5 milliard d'euros, doublé lorsque le franc suisse a décroché par rapport à l'euro l'année dernière. Ce fonds va permettre à la ville de sortir de cette situation.

Lors du précédent mandat, Madame le Maire et l'adjoint aux finances ont fait le nécessaire pour attaquer juridiquement les banques qui avaient proposé ces emprunts. Nous aurions pu décider de mener cette démarche à son terme. Nous sommes d'accord pour que cette proposition soit signée. Elle va permettre d'étaler un risque dans le temps.

Il est bon de rappeler que la BCE prête aux banques à taux zéro de manière à ce qu'elles agissent auprès des entreprises et des collectivités territoriales. Toutefois, les banques préfèrent laisser cet argent dans les comptes de la BCE. Elles sont prêtes à payer pour ce faire. Ainsi, depuis juin 2014, près de 1,5 milliard d'euros ont été versés par les banques. La BCE continue activement à inciter les banques à faciliter les prêts pour soutenir l'économie.

Il faut revoir la manière dont la BCE répond à ces contraintes pour s'assurer que les collectivités territoriales aient accès aux crédits. Il faut rappeler que l'emprunt d'une collectivité territoriale sert uniquement à réaliser de l'investissement. Le positionnement politique est difficile face à une situation aussi déraisonnable.

Monsieur BADEL

Je suis gêné. Au-delà de la question des emprunts toxiques et de la manière d'en sortir, la loi nous met dans une situation dans laquelle nous ne disposons plus de marge pour envisager d'autres solutions, ce qui est regrettable. L'Etat n'est pas allé au bout de la démarche. Il aurait dû assumer dès lors que Dexia était nationalisé. Il aurait dû permettre aux collectivités locales de sortir de ces emprunts dans d'autres conditions. Le fonds de soutien n'intervient que sur une petite partie des emprunts, selon des taux variables.

Le gain éventuel tient compte des données actuelles. Mais ces éléments sont très contestables. Aucun spécialiste n'avait prévu la crise de 2008. L'histoire récente montre que la prévision économique et monétaire relève de la voyance. Il faut donc faire attention aux éléments qui nous sont soumis. Rien ne nous dit si le gain réel est celui qui est indiqué dans le rapport. Seul l'avenir nous dira si nous n'aurions pas eu intérêt à conserver tel ou tel prêt en l'état. Le taux de l'un des emprunts est actuellement de 2,95 %. Après la renégociation, on nous propose un taux de 3,25 %. Nous augmentons la dette de la ville de 640 000 euros pour économiser 342 000 euros d'intérêts.

La SFIL nous impose de renoncer à un contentieux. Sa proposition en matière d'IRA est à prendre ou à laisser. Nous avons renégocié ces prêts le pistolet sur la tempe. Cette situation n'est pas le fait de la ville. Néanmoins, je suis très gêné. La dette va augmenter de 17 millions d'euros. Il n'est pas logique que la SFIL, qui est une structure publique, réalise des bénéfices. Elle nous prête à 3,25 % alors qu'elle emprunte à 0 %. Il n'est pas normal que les collectivités locales empruntent à de tels taux. La Banque de France ou le Trésor public devrait pouvoir leur proposer des taux préférentiels. Les collectivités sont un démembrement de l'Etat. Il n'est pas logique que nous soyons soumis à de telles contraintes.

Il nous est imposé de nous prononcer sur un ensemble, sans pouvoir choisir les prêts concernés. Je m'abstiendrai.

Monsieur HAREL

Je partage les deux dernières interventions. La finance écrit l'histoire et garde la main. Elle est en train d'asphyxier nos sociétés.

Je voudrais rappeler la manière dont l'ancienne municipalité a traité le dossier des emprunts toxiques. Pour se protéger, Dexia s'est basée sur le niveau de compétence des responsables administratifs en charge des finances. On considère que les petites communes n'ayant pas pu disposer des compétences suffisantes peuvent être aidées. En revanche, dès qu'une commune dispose de structures plus importantes et de personnels compétents, on considère qu'elles doivent assumer leurs responsabilités. Ces collectivités ne peuvent pas se défendre.

Le système nous dérange à tous les niveaux. Nous ne pouvons rien dire. Tant que nous n'aurons pas la souveraineté de battre monnaie, nous poursuivrons cette fuite en avant. La dette cumulée de tous les Etats du monde augmente de 5 millions d'euros par minute, soit 240 milliards d'euros par mois. Qui paiera ?

Monsieur OBADIA

Certains propos sont surréalistes. L'ancienne municipalité a signé pour plus de 105 millions d'euros de prêts dont 44 millions d'euros relèvent de prêts structurés. Ils vont donner lieu à 36 millions d'euros d'intérêts d'indemnité, dont la ville va prendre 17 millions d'euros à sa charge. Ces chiffres reflètent une gestion calamiteuse. Vous endettez nos enfants et nos petits-enfants de dizaines de millions d'euros pendant 12 à 23 ans. Cette situation est à mettre sur le compte de la gestion de la municipalité précédente qui a décidé d'investir à partir d'emprunts toxiques sans se fier au bon sens.

Monsieur le Maire

Je me permets d'intervenir sur ce point. Je ne parle pas de l'ancienne majorité. Un travail avait été tenté avec l'introduction d'un contentieux. Notre objectif est de maîtriser le risque pour les générations futures.

Madame DA SILVA PEREIRA

En préambule, Monsieur le Maire, je vous demande de rétablir l'ordre des listes au moment de l'appel.

Monsieur OBADIA, votre remarque était si prévisible. Vous accusez l'ancienne municipalité sans savoir à quelle date ces emprunts ont été contractés, ce qui révèle le peu d'intérêt que vous avez pour ce dossier. Vous n'avez assisté qu'à une réunion sur ces emprunts toxiques. Comme l'ont rappelé Monsieur le Maire et Monsieur VIDAL, il n'a été fait que des éloges sur la gestion dynamique de ces emprunts mis en place par l'ancienne mandature entre 2008 et 2014.

Je voudrais remercier les salariés qui ont travaillé sur les dossiers traitant des questions financières. Je connais leur professionnalisme et leur sérieux. Je ne peux pas oublier Monsieur ARROUCHE, ancien adjoint aux finances, connu et reconnu pour son travail sans limite, dans l'intérêt des Villejuifois. Il a toujours abordé ces questions en toute transparence, sans oublier d'y associer l'opposition. Chacun a pu disposer de l'ensemble des éléments relatifs à la gestion dynamique de la dette et des emprunts toxiques. Avant de regarder avec responsabilité ce protocole, je veux rappeler quelques points importants.

Les villes ne peuvent emprunter que pour investir. Ce fut le cas de Villejuif, une ville porteuse de projets innovants et dynamiques. Ces emprunts ont permis la réalisation d'équipements publics : écoles, crèches, médiathèques. La dette doit être mise en parallèle du patrimoine des habitants. Le solde est créditeur pour les Villejuifois. Cette situation vous permet de vendre une partie de ce patrimoine qui appartient à tous.

Le rapport entre les villes et les banques est asymétrique, car elles connaissent tout de nous (nos finances, notre capacité d'emprunt) et injuste, car elles connaissent notre capacité d'emprunt. Elles connaissent nos projets et nos besoins d'investissement. S'y ajoute une concurrence qui n'est ni libre ni non faussée. Dans ce rapport de force défavorable aux collectivités, nous avons contracté ces emprunts pour répondre aux besoins, en faisant toute confiance à Dexia, partenaire des collectivités, qui se devait de nous conseiller. Nous regrettons qu'elle ait pu spéculer sur le dos du contribuable et sans limite législative. Nous regrettons que ce traitement soit le même pour une

entreprise que pour une collectivité. Cette situation est possible par les traités européens, qui ont permis la déréglementation financière et les privatisations de banques publiques, que vous avez tous acceptées. Pour notre part, nous les avons toujours combattues, formulé des propositions pour changer de système financier et favoriser les emprunts plus favorables aux collectivités.

Nous ne pouvons pas passer sous silence la crise de 2008 du capitalisme financiarisé. Aucun expert n'avait prévu ses conséquences désastreuses. Nous avons alors basculé dans un autre monde. Dès l'apparition des conséquences pour les finances de la ville, nous avons tout mis en œuvre et établi une stratégie commune, élaborée collégialement. Nous avons limité et sécurisé en négociant les prêts possibles. Entre 2008 et 2014, cette démarche a permis de réduire la dette par habitant et de limiter les emprunts structurés complexes de 53,8 % en 2008 à 30,25 % en 2014. Ce travail, ajouté aux dépôts de plainte en 2013, nous permet de bénéficier de ce fonds et de ce protocole. Personne ne le conteste, en dehors de Monsieur OBADIA.

Ne passons pas sous silence le rôle de l'Etat. C'est avec regret et colère que je constate que la finance n'était pas l'ennemi de ce gouvernement. Il a fait le choix de se couper de la confiance des collectivités, maillon indispensable de notre République. Par la succession de ces lois, le gouvernement a fait le choix de préserver et sécuriser les banques. Par crainte que la justice ne soit favorable aux collectivités, ce fonds a été créé. L'Etat retire toute possibilité de poursuivre ces plaintes.

La question des emprunts toxiques n'a pas été réglée globalement, mais de façon différenciée, au cas par cas. Ce protocole est donc asymétrique. Seules les banques s'en tirent à bon compte en ayant choisi de renégocier deux prêts selon des conditions moins favorables pour la ville par rapport aux annuités actuelles et en écartant de la négociation deux autres prêts qui demeurent risqués. Dexia ne prend aucun risque. En acceptant ce protocole, la ville renonce à toute poursuite juridique sur tous les prêts, y compris les nouveaux. D'une certaine manière, ce protocole fait loi. A aucun moment, Dexia et ses filiales ne pourront être mises devant leurs responsabilités. C'est une forme d'injustice pour qui défend le droit et la jurisprudence.

Le renoncement aux poursuites est indiqué au moins à 10 reprises. Pourquoi une telle redondance à part pour inspirer la peur et mettre au pas les collectivités ? Qui peut garantir que les taux sont à prix coûtant. Ceux qui nous conseillent aujourd'hui sont les mêmes qui nous ont floués hier. Les modes de calcul, les critères ne sont pas d'une grande clarté. Pourquoi un prêt sur les indemnités de sortie bénéficie-t-il d'un taux de 1,19 %, contre 1,42 % pour les autres ? N'aurions-nous pas une autre marge de négociation ?

Lors des réunions, nous n'avons abordé que la partie chiffrée et non pas le protocole en lui-même. Il suffit de lire les considérants pour se rendre compte que seul le renoncement des poursuites les anime. La peur existe toujours de la part de l'Etat et de Dexia. Ces lois pourraient avoir des failles. Si une ville poursuit, elle pourrait les mettre en lumière devant une juridiction nationale ou européenne. La loi sur la rétroactivité pourrait ne pas être acceptée, car elle n'est possible que si et seulement si l'intérêt général le justifie. De quel intérêt général pourrait se prévaloir le gouvernement ? Selon la Cour européenne, le seul intérêt financier de l'Etat ne peut constituer un motif suffisant.

Il n'y aura pas de deuxième round pour les emprunts qu'il nous reste à négocier. Ce fonds n'a été mis en place qu'en raison des plaintes et des menaces de leurs conséquences. Demain, en nous interdisant de porter plainte, nous ne disposerons d'aucun levier pour faire pression sur l'Etat. Nous

sommes devant nos responsabilités. Il nous faut prendre une décision, pour l'intérêt de tous les Villejuifois. Cette négociation laisse les collectivités devant un choix cornélien : accepter ces négociations, loin de leur être avantageuses, ou prendre le risque d'affronter une dégradation encore plus lourde pour le budget de la ville.

Nous allons voter ce rapport, non sans amertume et colère car nous regrettons que les collectivités soient restées les otages d'un système financier et bancaire qui ignore totalement les besoins et les apports de l'économie réelle.

Monsieur CARVALHO

Nous ne recherchons pas de coupable. Il ne servirait à rien d'accuser quiconque. Il importe de regarder vers l'avant. Certains cherchent à se décharger sur le rôle de conseil de Dexia. Je peux le comprendre. Mais nous nous trouvons dans un monde de plus en plus juridique. Toute société ou collectivité paie des conseils. Le cabinet Finance Active nous a présenté ces éléments de manière remarquable.

Il faut savoir écouter les Conseils. Or, lors de la première commission, nous sommes revenus sur le conseil qui avait été donné par Finance Active à l'époque, au moment de contracter ces prêts. Le cabinet avait recommandé de ne pas les souscrire. Il aurait peut-être fallu écouter Finance Active plutôt que Dexia.

Monsieur GIRARD

Monsieur OBADIA est toujours dans l'excès.

Monsieur LCAVELIER

Les prêts structurés sont des pièges redoutables. Signés au début des années 2000, ils offrent des taux d'intérêts très compétitifs au départ, mais au prix d'un risque démesuré, leurs taux d'intérêt pouvant grimper en flèche à la moindre perturbation des marchés financiers. L'opportunité de prendre la décision de quitter ces emprunts fait débat. Certes, il faut aller de l'avant. Mais ces décisions doivent être assumées collectivement, car c'est bien la ville de Villejuif qui a contracté ces emprunts. Il importe de prendre les bonnes décisions et de conduire la ville dans la bonne direction.

Cependant, le fait de regarder vers le passé peut nous être utile pour prendre cette décision. Ce regard n'a pas l'objectif de donner une leçon à quiconque. Il s'agit de prendre une décision éclairée. L'expérience est utile à deux titres. La décision d'aujourd'hui n'est pas fondamentalement différente de celle qui a été prise quand ces emprunts ont été contractés. Le passé nous éclaire sur les fluctuations possibles des marchés financiers qui ont un impact important sur le coût de ces emprunts.

La décision serait facile si nous pouvions prédire l'avenir. Je prétends qu'il est plus utile de regarder le passé que le présent pour avoir une idée de ce que peut être l'avenir. Connaître le temps d'aujourd'hui ne donne aucune indication pour prédire la météo du mois de juillet prochain. En revanche, si l'on regarde la météo des 10 ou 20 dernières années, on peut avoir une idée du temps

qu'il fera en juillet prochain. Le taux de change euro/franc suisse conditionne le taux d'intérêt d'un des emprunts les plus toxiques, pour lequel le coût de sortie s'élève à 23 millions d'euros, alors que l'encourt n'atteint que 7 millions d'euros. Je ne sais pas quel est le taux de change euro/franc suisse dans les 10 prochaines années. En revanche, je constate des variations gigantesques dans le passé. En 2007, le franc suisse valait 60 % de plus qu'en 1982.

Il est utile de regarder le passé, car la décision d'aujourd'hui n'est pas fondamentalement différente de celle qui a été prise quand ces emprunts ont été contractés. La question qui se pose aujourd'hui peut se formuler ainsi : signeriez-vous à nouveau les mêmes emprunts aujourd'hui, ou accepteriez-vous de payer une pénalité pour ne plus subir ces risques ? La décision de sortir de ces prêts à risque n'est pas évidente. Même avec l'aide de l'Etat, cette décision représente un coût énorme : 17 millions d'euros. Il n'est pas possible de voter cette décision le cœur léger. Ceux qui voteront le feront la main tremblante. Les Villejuifois vont devoir payer ces 17 millions d'euros pendant de nombreuses années en échange de rien.

Il ne faut pas confondre ce montant avec la charge de la dette ou les intérêts des emprunts. Ces 17 millions d'euros représentent ce que nous avons perdu pour sortir du casino des marchés financiers. On pourrait décider de ne pas payer cette somme et espérer des jours meilleurs sur les taux de change. Si la chance tourne, nous pourrions être gagnants. Dans ce cas, la décision de garder ces emprunts nous coûterait beaucoup moins que ces 17 millions d'euros.

Mais le passé nous éclaire. Il est sage de sortir de ces emprunts car nous pouvons perdre encore plus. Je souhaite ne pas renouveler cette erreur de parier sur l'avenir. Si le coût de cette décision est faramineux, j'espère que la sortie de ces emprunts toxiques sera votée très largement, prouvant que l'on peut apprendre du passé.

Monsieur LIPIETZ

Nous allons devoir prendre une décision épouvantablement coûteuse pour régler la question des emprunts toxiques. Ces emprunts ont été contractés par l'ancienne majorité d'avant 2008, qui a joué alors au casino financier, et qui a perdu. Les Villejuifois devront en payer la note de 17 millions d'euros, le reste étant à la charge des impôts nationaux. Cette charge s'étendra bien au-delà cette mandature, jusque dans les années 2020. Tous les espoirs des Villejuifois, toutes les promesses électorales, sont désormais hypothéqués par la nécessité de rembourser ces erreurs catastrophiques.

Aux alentours des années 2000, la finance s'était lancée dans des spéculations débridées. Les profits étaient juteux, à condition que tout aille bien. Les traders se sont alors « assurés » auprès de certaines collectivités locales et hôpitaux, qui acceptaient de jouer leur jeu. Le pacte était le suivant : les banques accordaient à ces collectivités des taux d'intérêt inférieurs au taux du marché, mais si les spéculations tournaient mal, ces taux d'intérêt s'envoleraient pour faire payer aux contribuables les pots cassés. C'est ce qui s'est passé.

Ne pourrait-on pas rembourser d'un coup ces maudits emprunts, en empruntant aux taux d'aujourd'hui ? Hélas, si une ville veut rembourser par anticipation, elle le peut, mais à condition de payer une énorme IRA ! Aujourd'hui, nous devons voter des indemnités énormes pour ne plus avoir à payer dans les années à venir des taux d'intérêts monstrueux ou des indemnités encore plus énormes. Nous voterons cette décision, d'abord pour sortir de l'ouragan qui va amputer nos budgets pendant encore une dizaine d'années, avec le risque de s'aggraver. Nous acceptons de payer pour ne

pas risquer de payer encore plus. Certains, lors du débat public, ont objecté que ces taux pourraient baisser dans l'avenir si la situation redevient celle du début des années 2000. Effectivement, ils le peuvent, tout comme ils peuvent aussi encore augmenter. Nous pensons qu'il faut arrêter de jouer à la roulette avec l'argent des contribuables. Nous prenons nos responsabilités et notre main ne tremblera pas. Arrêtons de jouer ! Payons le prix pour revenir à des prêts à taux fixe et raisonnable. Payons l'indemnité, quitte à emprunter pour la payer.

La deuxième raison tient au fait que l'État nous offre, à travers un fonds de soutien, des subventions pour aider à payer ces indemnités. Il y a un an, quand le plus terrible des emprunts toxiques a éclaté, celui indexé sur la parité entre le franc suisse et l'euro, plusieurs économistes, dont moi-même, sommes allés convaincre le cabinet de Monsieur Macron de doubler cette subvention, afin d'éviter la faillite de villes et la baisse brutale des investissements locaux.

Contrairement à ce qu'affirment le rapport et le protocole, la loi de juillet 2014 ne nous barre pas la route d'un contentieux contre les banques pour « *manquement à leur devoir de conseil* », mais seulement contre l'argument de l'absence de TEG dans le contrat. Mais l'hypothèse d'une victoire judiciaire est, elle-même, très risquée. Si nous perdons, nous aurons aussi perdu l'occasion que nous offre le fonds de soutien gouvernemental. Il faut saisir cette occasion !

Mais il faut analyser les erreurs passées pour en éviter le retour. Effacer l'ardoise prendra du temps, pendant lequel la Ville devra se serrer la ceinture. Cette situation ne dispense pas de comprendre ce qui s'est passé. Notre groupe, l'Avenir à Villejuif, et les militants associatifs ou écologistes qui le composaient, avaient depuis longtemps condamné ces emprunts toxiques.

Quelles sont les excuses présentées aux Villejuifois par les anciens conseillers municipaux communistes et socialistes qui avaient voté ces emprunts ? « *La ville devait s'endetter ainsi pour financer ses investissements publics, écoles etc.* » C'est doublement faux. Les quelque 50 000 collectivités locales investissent toutes en empruntant. L'écrasante majorité des villes a refusé d'avoir recours à ces emprunts, certes tentants, mais fondés sur des paris qu'elles ont refusé de prendre. La plupart des villes ont financé leurs investissements avec des emprunts classiques, un peu plus chers au début. Une infime minorité de villes est tombée dans le piège de l'emprunt indexé sur la parité euro/franc suisse. Seules 200 villes, riches et pauvres, ont joué ce jeu, de Levallois-Perret à Villejuif. Si Villejuif était tellement endettée, c'est à cause des frais de fonctionnement, anormalement élevés, comme l'audit l'a montré et comme le maire adjoint aux finances de 2008 l'avait compris, en cherchant pendant trois ans à les réduire.

Le second argument des communistes et socialistes villejuifois consiste à dire qu'on ne pouvait pas savoir en l'an 2000 que les choses tourneraient mal, ce qui est totalement faux. Les secousses majeures de l'économie mondiale financiarisée n'étaient pas seulement annoncées dans des revues telles qu'*Alternatives Économiques* ou les livres d'économistes villejuifois. Le terme d'« *économie casino* » était couramment employé au Conseil d'Analyse Économique du gouvernement Jospin, dont je faisais partie, et dénoncé tous les jours dans le journal *L'Humanité*. Avant même la crise des subprimes de 2007-2008, nous avions connu la crise dite « *coréenne* » de l'Asie du Sud-Est, la crise « *Tequila* » de l'Amérique Latine, et l'éclatement de la bulle Internet. De 2000 à 2003, la bourse a dévissé de plus de la moitié de sa valeur. Pendant les années 2000, la parité euro-dollar a oscillé du simple au double, entre 0,85 et 1,50.

Certes, les banques, comme Dexia, cherchaient à fourguer leurs « *emprunts structurés* ». Mais la Ville de Villejuif était conseillée par le cabinet Finance Active qu'elle rémunérait. Nous avons

toujours le même. En première commission, la question suivante a été posée à ce cabinet : « *Quelle a été à l'époque votre conseil face à l'offre de ces prêts structurés ?* » La réponse fut sans appel : « *Nous avons conseillé de les refuser* ».

Ainsi, contre la presse et les économistes de leur propre parti, contre leur propre cabinet de conseil, les communistes et les socialistes de Villejuif ont accepté de se mettre à la table de l'économie-casino. Pire, depuis les années 90, le parti communiste au niveau national dénonçait la politique du « *franc fort* », puis de l'euro fort. Quand Monsieur Draghi a succédé à Monsieur Trichet à la BCE, il s'est lancé dans la politique de dévaluation compétitive que préconisait le PCF, en faisant chuter l'euro par rapport au dollar. Il était clair dès le début que le franc suisse ne pourrait pas suivre une telle politique et que les emprunts indexés sur la parité du franc suisse allaient devenir hautement toxiques. C'est pourtant un tel emprunt qu'a contracté l'ancienne direction communiste Villejuifoise, contre la politique de son propre parti.

Que faire aujourd'hui ? Il ne s'agit pas de retourner le couteau dans la plaie, mais de tirer la leçon des erreurs passées. La situation des finances villejuifoises était grave avant l'explosion des emprunts toxiques. Elle devient très grave, pour longtemps. Nous ne pouvons plus nous permettre d'erreur. Une autre erreur grave serait de ne pas profiter aujourd'hui du niveau très bas des emprunts à taux fixe, car ils finiront par remonter. Ce serait l'erreur symétrique de celle des années 2000. Il faut investir aujourd'hui à taux fixe pour ne pas avoir à emprunter demain à des taux qui auront remonté.

Pourquoi ne pas émettre directement des obligations de la ville de Villejuif ou d'un consortium de collectivités locales comme l'Agence France Locale ? Ces emprunts sont actuellement éligibles au refinancement à taux quasi nul de la BCE. Les emprunts auprès de la Banque européenne d'investissement peuvent représenter une autre solution. Ils sont subordonnés à de sévères critères écologiques. Ce serait l'occasion de refaire nos toitures et de financer une école des Réservoirs de Haute Qualité Environnementale.

Enfin, nous ne pouvons plus faire de cadeau aux promoteurs et aménageurs. Toutes les cessions de nos réserves foncières ou immobilières doivent se faire au meilleur prix possible pour la ville, à travers la mise en concurrence systématique. Plus aucune vente ne doit se faire de gré à gré. Il nous faut une politique active et prudente de recherche de nouveaux financements. Telle est la leçon du passé, et l'obligation du présent.

Madame TIJERAS

Dexia a escroqué les collectivités locales et continue de le faire. Je comprends la nécessité d'accepter les conditions, je trouverai regrettable que l'ensemble des Conseillers votent comme d'un seul homme l'acceptation de conditions quasiment mafieuses. Je voterai contre pour contester cette prise d'otage qui nous empêche de mener à bien une procédure juridique qui dénoncerait cette énorme escroquerie.

Madame LEYDIER

Les propos de Monsieur BADEL, selon lequel nous signons le pistolet contre la tempe, me paraissent correspondre à la réalité. Nous sommes acculés à une décision majeure pour notre ville. Je vais néanmoins voter pour ce rapport, mais en toute humilité.

Je ne vais pas juger ce qu'il s'est passé avant et j'indique à ceux qui nous jugeront que nous prenons cette décision car nous pensons qu'il s'agit du meilleur choix pour les Villejuifois. J'espère que ceux qui seront à notre place dans 10 ans comprendront notre geste. Mais nous ne savons pas si nous avons raison. Nous essayons simplement d'avoir plus de visibilité sur cette dette, en fonction des éléments dont nous disposons.

Ces 17 millions d'euros représentent des impôts pour les habitants, mais aussi des investissements que nous ne réaliserons pas pour les entreprises. Tout le monde sera touché. Cette dette est injuste. Les taux de sortie sont exorbitants. Il y a quelques mois, nous avons voté un vœu demandant que Villejuif contacte d'autres collectivités pour essayer de trouver des solutions. Ce soir, nous ne devons pas nous résigner. Rien ne nous empêche de continuer à lutter. Nous ne sommes pas seuls à avoir pris cette décision. Nous pourrions reprendre les termes du vœu et prendre contact avec toutes les collectivités qui ont le sentiment de se faire flouer pour lutter ensemble pour essayer de renégocier des solutions qui porteront moins préjudice aux finances de notre ville.

Je n'ai pas envie de tourner la page aujourd'hui. Nous devons continuer à agir.

Monsieur DUCELLIER

Lors des précédentes mandatures, l'exécutif a été amené à souscrire des emprunts pour financer ses investissements. Une partie d'entre eux était indexée sur des variables très volatiles. Malgré une présentation attrayante au moment de la souscription, ces emprunts se sont révélés dangereux, comme l'indiquaient de nombreux avis et conseils. Ils ont néanmoins été souscrits. Nous devons faire face à des intérêts très élevés. L'un des emprunts, indexé sur l'écart de cours entre l'euro et le franc suisse, supporte actuellement des taux d'intérêt de 23 %. Pour sortir de cet emprunt, les pénalités se monteraient à 23 millions d'euros, alors que le capital restant à rembourser n'est que de 6 millions d'euros. Cette situation est très difficile à gérer pour une collectivité comme la nôtre. L'indexation de ces emprunts toxiques rend possible une situation encore pire.

Nous avons étudié les moyens de sortir de cette situation avec le cabinet Finance Active. La solution qui paraît la meilleure est de sécuriser et de stabiliser nos remboursements en stoppant ces indexations hasardeuses. Nous allons devoir payer des pénalités de sortie. Mais nous réemprunterons à des taux très attractifs et fixes. De plus, par des versements réguliers, l'Etat prendra en charge une partie des remboursements correspondant aux pénalités de sortie. Notre groupe pense que cette solution est la meilleure pour sécuriser notre dette.

Monsieur LAFON

Si nous acceptons cette proposition, le montant des intérêts sera-t-il moins élevé qu'actuellement ? En termes de fonctionnement, cette solution devrait donc coûter moins cher à la ville. Ce système permet un étalement dans le temps d'un risque, en réduisant le montant des intérêts.

Monsieur VIDAL

Monsieur OBADIA est en contradiction avec Monsieur le Maire. Qui appartient à la majorité ? Je remercie Monsieur LIPIETZ de son intervention auprès de Monsieur MACRON et d'avoir changé le cours de l'histoire. Je n'ai pas compris l'intervention de Monsieur BADEL, qui semble nous inviter à retourner au casino. J'ai entendu l'avis de Madame TIJERAS. Mais si nous votons contre, nous restons assis au casino.

Monsieur LAFON, effectivement, l'étalement dans le temps permet de réduire le remboursement. L'objectif est de figer le risque. Cette opération financière ne nous fera pas gagner ou perdre de l'argent. Madame DA SILVA PEREIRA a soulevé de nombreuses questions. Je ne vous ai jamais contredit sur ce dossier. Le temps de la campagne est derrière nous. Je suis dans le temps de la gestion. Nous serons peut-être bientôt en campagne. Mais, en attendant, nous devons nous tenir à la gestion.

Monsieur HAREL

Quelle est l'urgence à prendre cette décision aujourd'hui ? Comme l'a suggéré Madame LEYDIER, quelle est la capacité de Villejuif à se regrouper avec d'autres communes ? Avons-nous étudié la proposition émise par Monsieur LIPIETZ de contourner le système bancaire pour nous sortir de cette situation, au moins partiellement ?

Monsieur VIDAL

Les délais nous sont imposés par la SFIL. La proposition du fonds de soutien ne nous sera pas proposée une seconde fois. Je serai ravi de pouvoir me passer du système bancaire. Mais êtes-vous certains que nous soyons structurés pour mener ce type de démarche au sein de l'administration de Villejuif ?

Monsieur le Maire

Nous avons une obligation de réponse à la SFIL avant le 31 mars.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Je voudrais revenir sur la proposition de Madame LEYDIER. Nous allons voter ce dossier. Néanmoins, Dexia et les milieux financiers sont responsables de cette situation. On continue à nous forcer à prendre une décision, le pistolet sur la tempe. Près de 1 000 communes ont souscrit des emprunts structurés. Bon nombre d'entre elles sont dans une situation comparable à celle de Villejuif. Nous devrions essayer de nous regrouper pour mener la bataille et nous tourner vers le gouvernement. Nous n'allons pas demander que l'Etat paye la note, car indirectement, elle serait payée par les contribuables. Nous voulons demander à Dexia de payer. Elle peut emprunter à 0 % à la BCE et nous proposer des taux à 0 %. Nous devons mener une bataille collective. L'AMF a déjà pris des initiatives de ce type. Une association existe déjà. Mobilisons-nous pour ne pas avoir à débours ces 17 millions d'euros !

Monsieur VIDAL

Je suis adjoint aux finances. Je dois donc gérer cette situation. Certes, un combat politique peut être mené. Mais nous sommes dans le temps de la gestion. Malheureusement, pour les Villejuifois, nous n'avons pas d'autre choix que de signer et d'abandonner le contentieux. Personne n'a déclaré qu'il estimait que les contentieux nous sont favorables. Certains semblent vouloir continuer au casino. Mais je doute que la situation se tourne en notre faveur. Cette décision est difficile. Espérons que, dans 10 ou 25 ans les Villejuifois ne nous tiendront pas rigueur. Personne ne peut prédire ce que deviendront les taux d'intérêt dans 25 ans. Nous allons prendre cette décision en conscience, considérant que cette solution est la moins risquée. Mais nous pouvons effectivement envisager de mener un combat politique.

Monsieur le Maire

Cette décision est complexe. Au moment de la réception de ce dossier, j'ai échangé avec le Maire de Saint-Maur qui a voté le même type de protocole en février. Nous étions d'accord. J'ai évoqué ce sujet lors du dernier Conseil métropolitain avec Gilles CARREZ, qui est le président de la Commission des Finances à l'Assemblée nationale. Son expertise des finances publiques est reconnue. Face au dossier que je lui ai présenté, il m'a encouragé à signer, car nous ne pouvons pas prédire l'avenir.

Nous prenons une décision importante. Les 17 millions d'euros équivalent au prix d'une école. J'espère que cette décision recueillera la plus grande unanimité. Nous pensons à l'avenir et nous ne ressasons pas le passé. Nous sommes aux commandes des finances de la ville. Nous nous devons de prendre une décision responsable.

Nous pourrions effectivement nous inscrire dans un mouvement. Mais nous devons faire un retour à la SFIL avant le 31 mars, faute de quoi les aides pourraient nous échapper. J'espère que les conditions présentées au 30 mars seront encore meilleures.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ
1 CONTRE (Mme TIJERAS)
1 ABSTENTION (M. BADEL)

4. Délibération n° 27/2016 : Débat sur le rapport d'orientations budgétaires - budget de la ville et budget annexe FLOBAIL – année 2016 (rapport n° 16-03-103)

Monsieur VIDAL

Nous voici à l'entame d'une nouvelle saison budgétaire. Commence ici la partie émergée de la préparation du budget qui sera soumis au conseil le 8 avril. Le compte administratif 2015 viendra ensuite, au plus tard en juin.

Afin de donner des chances à ce débat d'être constructif et d'atteindre son but, je me permets de vous resituer le cadre de ce document. Le DOB est devenu le ROB depuis la loi NOTRE. Si elle en

a modifié les modalités de présentation, le ROB a toujours pour objet de rendre compte des grandes lignes budgétaires, et de donner une visibilité au projet municipal dans son ensemble. Il n'a pas vocation à se substituer au vote du budget où l'ensemble des recettes et des dépenses sont présentées. Même s'il n'a pas à être plus détaillé, il n'en constitue pas moins un outil d'information et un engagement moral devant permettre à l'assemblée de préparer dans les meilleures conditions le vote sur le budget primitif.

Je salue les décisions nationales tendant à cette montée en exigence vis-à-vis des comptes que doivent rendre les élus. Ce ROB contient de multiples données précises et chiffrées tenant aux évolutions des effectifs, à la pluriannualité des dépenses d'investissement, l'équilibre des sections, l'autofinancement. Plus précis, perfectionné et pertinent, il constitue un élément clé tendant à une plus grande responsabilité des élus sur le plan non seulement de la gestion des finances, mais aussi des engagements politiques. Ces derniers sont avant tout placés sous le signe de la frugalité et du sérieux, mais aussi de la continuité et de la cohérence d'un projet politique.

Vous avez tous pu avoir connaissance des éléments du rapport, du contexte et des orientations. Je me contenterai donc d'en rappeler l'essentiel afin de pouvoir mener ce débat dans les conditions précitées.

Comme beaucoup de communes, nous sommes placées sous l'injonction triple d'un contexte macro-économique morose, d'une baisse brutale des dotations de l'Etat et d'une révision encore aléatoire à ce stade du pacte financier avec la nouvelle intercommunalité T12. Face à ces contraintes sur les recettes, les besoins premiers de la population augmentent en même temps que notre population elle-même.

Dans cette période, regarder ce que nous perdons par rapport au passé est stérile voire paralysant. Il s'agit plutôt de revoir en profondeur notre gestion, de se réinterroger sur nos méthodes, nos priorités, sur le rôle complet d'une municipalité et la nouvelle organisation de l'administration en cours sous l'égide de notre DGS. Je vous propose de nous représenter dans un environnement territorial et financier global. Nous devons dépasser le politique et en appeler à la lucidité de chacun et chacune. Je vous enjoins à un inévitable pragmatisme pour faire front face au choc du réel.

Les équations budgétaires légalement imposées à l'équilibre sont aujourd'hui encore plus complexes à résoudre, avec notamment une épargne brute suffisante pour couvrir le capital emprunté hérité. Comme en 2015, il sera proposé une réduction globale des dépenses de gestion préservant l'action sociale et l'éducation tout en lançant le dispositif de prévention/médiation/répression, qui se cache derrière le raccourci de « *Police Municipale* ».

En raison de la santé financière fragile de notre ville, nous ne disposons plus des marges de manœuvres habituelles que sont la fiscalité ou le recours à l'emprunt. Avec une dette élevée, une fiscalité locale élevée, une épargne nette négative, les choix politiques et financiers de Villejuif sont à faire en fonction d'un héritage contraint. Sans une maîtrise volontariste de nos dépenses, qui passe par des choix politiques affirmés, nous risquons une mise sous tutelle de la Chambre régionale des comptes et de la préfecture. Les conséquences en seraient immédiates : augmentation des impôts locaux, coupes dans le budget des ressources humaines et celui des subventions, dont celles relevant des politiques sociales alors que les besoins sont en augmentation.

S'agissant des recettes, nous avons travaillé sur des hypothèses de non-augmentation de la fiscalité des ménages, ainsi que nous nous y étions engagés. En tenant compte des évolutions de recettes

confondues et une fois les flux au territoire neutralisés, nos recettes de fonctionnement s'avèrent peu dynamiques, malgré la bouffée d'air apportée par la hausse des abattements actée au BP 2015. Les décisions de prélèvement ne permettent pas de compenser les évolutions des dotations. L'évolution des concours de l'Etat demeure négative à presque moins 2 millions d'euros.

L'audit de 2014 nous alertait sur la nécessité de dégager davantage d'épargne de gestion et d'assainir nos comptes, de mener une réflexion sur de nouvelles recettes et sur les relations aux prestataires, de mutualiser nos services, de mettre en place une nouvelle politique achat. Nous n'avons pas d'autre choix que de baisser les dépenses de fonctionnement, *a minima* à hauteur de la baisse des dotations, soit environ 1,7 million d'euros.

Afin de fixer à tous la hauteur de l'effort nécessaire, à budget RH quasi constant (soit un peu plus de 50 millions d'euros) et hors dépenses contraintes (de type remboursement de la dette), cet objectif correspond à un effort d'environ 10 % de nos dépenses courantes. Pour mémoire, aucune épargne nette n'a été dégagée depuis plusieurs années. En 2015, pourtant, nous y parviendrons probablement, au prix des décisions que vous avez tous relevées, voire, pour certains, dénoncées.

Pour 2016, l'effort demeurera malheureusement insuffisant. Notre épargne de gestion s'inscrit en baisse malgré des dépenses RH maîtrisées au plus strict nécessaire, eu égard aux évolutions mécaniques (notamment le GVT), du point d'indice en progression, de la hausse du SMIC et des ajustements de cotisation.

Nos efforts en matière de GRH sont dans le droit fil de la lettre de cadrage. De l'adaptation progressive aux évolutions des compétences ville-territoire-métropole nous intégrons progressivement la logique d'un recentrement sur les compétences obligatoires et les plus nécessaires aux besoins des Villejuifois.

Ces choix se traduisent par une diminution légère des effectifs. Les effets de ces orientations sont sensibles mais encore en deçà de notre objectif de contenir la dépense inscrite au chapitre 12. Le choix de la fin de l'avancement d'échelon *a minima* est assumé et s'inscrit en cohérence avec les orientations de la politique RH (évaluation, GPEC, mobilités, formations et montée en compétences).

Sur ces bases, une réflexion accompagne les renouvellements ou non des postes en accord avec les priorités politiques, les transferts de compétences et les contraintes de trésorerie. Les remplacements des départs ne seront plus systématiques, quels que soient les services. Même le cabinet, ne pouvant s'exonérer de ces questionnements, montre l'exemple. Comment pourrait-il en être autrement, vu les efforts demandés aux services ? Enfin, les créations de postes resteront au maximum corrélées à des suppressions.

A contrario, la politique indemnitaire et salariale ne consistera jamais à accorder des augmentations individuelles aux cadres supérieurs et à amender en cours de route les textes sur la base desquels ces derniers ont été recrutés. Les options sur l'extinction progressive de certaines de nos politiques locales se posent. Elles ne sont pas anodines et ne ravissent personne. Pour autant, les décisions ne seront pas prises à l'aveugle ou de façon mécanique, mais seulement après un travail d'évaluation des conséquences et de projection sur l'essentiel des missions d'une municipalité et dans le cadre d'une vision politique sérieusement construite.

En 2015, le régime était sec. Cette année, nous ne pourrons éviter des amputations. Nos arbitrages seront donc cornéliens. En premier lieu, il s'impose de sauvegarder les besoins vitaux de la population. Hors de ce périmètre, nous ne pourrons pas maintenir le même niveau d'intervention. La communication et l'événementiel ne sont, entre autres exemples, pas des domaines vitaux d'intervention. Tout doit être discuté.

Nos trois axes politiques majeurs que sont l'éducation, la sécurité-propreté et la solidarité seront clairement réaffirmés dans le budget 2016. Notre épargne de gestion devra néanmoins s'inscrire en baisse, ce qui nécessitera une gestion optimisée de l'ensemble des ressources de la ville, à commencer par la gestion active de notre patrimoine, ainsi qu'une évaluation rigoureuse et régulière des politiques publiques.

Notre objectif de baisse du stock de dette le temps du mandat, hors sortie des emprunts toxiques, est réaffirmé. L'équilibre budgétaire est donc trouvé dans la peine et sans sacrifier l'avenir. La désensibilisation en cours nous porte néanmoins à rompre avec la baisse de notre dette totale.

Vous savez tous mon souci de partager l'information. L'exécutif ne souhaite rien voiler de l'évolution de nos ressources et de leurs conséquences. Toutes les sensibilités ont été associées à la réflexion sur la sortie des emprunts toxiques. Ce dossier est pour moi l'illustration des problématiques financières majeures qui doivent faire l'objet d'un partage en temps réel avec les autres élus et les Villejuifois. Ces données pèsent nécessairement sur les investissements. Hors renouvellement du matériel, de l'entretien et des investissements obligatoires, nous procéderons à de modestes opérations d'aménagement à hauteur de 2 millions d'euros. L'essentiel de l'action sera porté sur l'école Jean Vilar et l'école des Réservoirs, qui totalisent la moitié des dépenses d'investissement.

Les réponses pour sortir par le haut ne seront pas trouvées d'une année sur l'autre. Notre trajectoire est strictement contrainte. Nos orientations sont néanmoins réaffirmées. Elles sont peu plaisantes pour ce qui concerne la capacité à retrouver certaines marges de manœuvres financières. Nous en sommes assez éloignés. Le bilan de ce ROB nous invite à conclure à la limitation des dégâts. Toute solution ne viendra pas des étoiles ou d'un trésor enfoui. Nos services sont déjà à l'ouvrage pour établir un plan pluriannuel d'économies. La longue durée, peu aimée des mauvais représentants politiques car difficile à vendre à l'électeur, est néanmoins la seule voie sage. Ce plan intègre de nombreuses données que je partagerai avec vous au gré de son élaboration. L'administration effectue un travail considérable et me prouve au quotidien que, malgré ses faiblesses budgétaires, le service public reste une force essentielle à la pérennité de notre vivre ensemble et un motif d'optimisme pour nous tous.

Pour conclure, le budget 2016 sera le budget le plus difficile à construire de la mandature. Celui de 2017 sera encore pire. Néanmoins, si les lendemains qui chantent ne sont jamais la marque du sérieux budgétaire, les efforts consentis constitueront le ferment solide de nos futures marges de manœuvre et d'une aisance retrouvée, pour assurer l'essor durable et harmonieux de notre ville et tenir notre rang au cœur du développement du Grand Paris.

Monsieur BOUNEGTA

Je souhaite donner un sens particulier à ce ROB. Il est important pour notre collectivité dans le contexte actuel, marqué par des restrictions budgétaires et une reprise timide de l'économie

nationale. L'objet principal de ces débats reste de discuter du cadre financier dans lequel l'action publique sera menée et de fixer les grands axes qui guideront nos choix.

L'évolution des finances locales constitue un enjeu majeur sur le plan national. La dette publique est devenue trop importante. Cette évolution a un impact considérable sur la vie quotidienne des collectivités. La baisse des dotations de l'Etat atteint 3,67 milliards d'euros par an jusqu'en 2017. Elle impacte négativement les investissements utiles à nos concitoyens.

Au niveau de Villejuif, nous allons devoir continuer à participer à l'effort de réduction des dettes publiques du pays. Nous devons relever de nouveaux défis pour concilier cette contradiction des ressources avec les demandes des Villejuifois en matière de services publics. Nous regrettons que nos collectivités soient confrontées à cette baisse drastique des financements de l'Etat, pour la deuxième année consécutive. Un scénario inverse nous aurait permis de mettre en œuvre de nouveaux projets, d'investir et d'embaucher plus. Il en est malheureusement autrement. Il est de notre responsabilité de faire face, sans pour autant céder à l'alarmisme ou à l'austérité.

Nous devons relever ce défi d'une gestion efficace de nos finances, en conjuguant notre action à deux maîtres mots : responsabilité et innovation. Nous devons agir avec responsabilité à travers une gestion optimale et prioriser nos dépenses de fonctionnement en attaquant le problème sur plusieurs fronts :

- accroître les dépenses en matière de sécurité, propreté et éducation, qui constituent nos priorités ;
- maintenir les actions de solidarité envers le public défavorisé;
- poursuivre nos efforts pour une meilleure maîtrise de la masse salariale et de la collectivité et lutter contre le fléau de l'absentéisme.

Par ailleurs, nous devons constamment innover dans la façon de mener l'action publique avec une recherche permanente de nouvelles solutions pour reconstituer notre épargne nette et notre capacité à investir dans l'avenir. Il s'agit d'aborder la question sous deux angles :

- concevoir de nouvelles sources de recettes de fonctionnement, tout en respectant notre engagement de ne pas recourir à une hausse de la fiscalité ;
- exploiter tous les leviers dont nous disposons afin de permettre une baisse des charges et créer des économies, en identifiant les synergies potentielles entre nos services et les possibilités de mutualisation et de réorganisation.

Nous devons considérer la réforme territoriale comme un levier supplémentaire, avec ce qu'elle implique en termes de mutualisation et de transfert de compétences.

Ce débat revêt une importance particulière. Nous devons prendre nos responsabilités face aux Villejuifois qui nous ont fait confiance en leur assurant un service public de qualité, tout en adoptant une gestion responsable et efficace des finances publiques. En unissant nos forces, nous trouverons les moyens pour relever ce défi.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Comme les années précédentes, la préparation du budget 2016 se fait dans un contexte d'aggravation des politiques nationales d'austérité, concrétisé au niveau communal par une baisse des dotations de l'Etat. Le Président Hollande avait annoncé deux priorités pour son quinquennat : l'emploi et les jeunes. Qu'en est-il à un an de la fin du quinquennat ? Le chômage en France est en hausse, à un des taux les plus élevés pour le pays. La jeunesse est méprisée, précarisée, laissée pour compte. Un jeune sur quatre est au chômage, sans emploi, sans logement. Aux problématiques de chômage s'ajoute une situation de pauvreté qui s'installe dans les foyers, comme en témoigne le nombre des bénéficiaires du RSA qui explose, avec une augmentation de 33,5 % sur 5 ans.

Le pacte de responsabilité du gouvernement Valls-Macron, évalué à 40 milliards d'euros, montre son inefficacité à enrayer la montée du chômage et créer des emplois. A cela s'ajoutent des dizaines de milliards d'euros distribués aux entreprises en exonérations de cotisations sociales sans contrepartie sur l'emploi et les salaires, mais avec pour conséquence l'enrichissement des actionnaires et la hausse des dividendes.

Pour enrichir les entreprises et répondre aux critères d'austérité de Bruxelles, les collectivités sont contraintes à la baisse de leurs dotations depuis 2013 et jusqu'en 2017, pour un montant cumulé de 28 milliards d'euros. En 2016, la baisse atteint environ 3,7 milliards d'euros.

La politique d'austérité conduite par le gouvernement Valls sacrifie les collectivités locales et les services publics. L'argent public ne sert plus l'intérêt général. Il est détourné vers les caisses des entreprises du CAC 40. La population attend d'autres choix, d'autres voies. La jeunesse a d'autres attentes, d'autres envies, comme le montre le mouvement actuel contre une loi qui nous ramènerait au XIX^{ème} siècle. Les élus communistes-Front de gauche soutiendront toutes les mobilisations des jeunes et des salariés contre la loi Valls, Macron, El Khomri et appellent à participer aux manifestations des 24 et 31 mars prochain.

De l'argent, quoi qu'en disent certains, il n'en manque pas dans notre pays, sixième puissance économique mondiale. On l'a trouvé, notamment pour mettre en œuvre le CICE et le Pacte de responsabilité, avec le résultat que nous connaissons désormais. Le Medef avait affirmé créer un million d'emplois avec ces mesures. La réalité est tout autre ! Les premiers 25 milliards d'euros distribués ont permis de créer 100 000 emplois, soit 250 000 euros par emploi. A ce rythme, il faudra 250 milliards d'euros au Medef pour créer 1 million d'emplois. Plutôt que d'en faire cadeau au Medef, il aurait été possible de maintenir les dotations aux collectivités pour 11 milliards d'euros et, avec les 14 milliards restant, créer plusieurs centaines de milliers de postes de fonctionnaires.

Nous avons besoin de postes de fonctionnaires dans :

- la lutte contre les fraudes et les évasions fiscales par exemple, sachant qu'à l'échelle mondiale, 7 600 milliards d'euros sont cachés dans les paradis fiscaux, soit quatre fois le PIB de notre pays ;
- la recherche et la santé, alors que pour la première fois, l'espérance de vie vient de baisser en France ;
- l'éducation également, afin d'améliorer la formation professionnelle ;

- la sécurité, afin d'augmenter les effectifs de police nationale et de la gendarmerie sur le terrain, à l'heure où le terrorisme frappe très durement notre pays ;
- les collectivités locales.

Pour le moment, nous sommes loin des changements nécessaires. Au contraire, toutes les inégalités se creusent de plus en plus rapidement. Les 62 personnes les plus riches du monde possèdent autant de richesse que les 3,5 milliards d'êtres humains les plus pauvres. Ils sont devenus tellement peu nombreux que nous pourrions les séquestrer dans cette salle. Mais je ne voudrais pas finir en prison, comme certains travailleurs coupables de défendre leurs emplois. Grâce à leurs richesses, nous pourrions faire vivre la moitié de la planète.

Ces 62 personnes ne sont pas prêtes à rendre leurs 1 615 milliards d'euros, tout comme le Medef n'est pas prêt de rendre les 50 milliards d'euros qu'il aura touchés depuis 2013. Cet argent manque dans les caisses de l'Etat et des collectivités.

Plus concrètement, après de multiples cafouillages, après le report du DOB, l'envoi de documents successifs différents qui ne favorisent pas le travail serein et constructif, nous disposons enfin d'un document sur lequel travailler. Pour autant, celui-ci conserve encore plein d'ombres et de flou, et surtout il ne respecte toujours pas la loi. En effet, en amont du DOB, le Maire doit présenter un rapport sur l'égalité femmes-hommes. Malgré ce que vous nous avez affirmé en conférence des présidents et en première commission, le décret d'application date du 24 juin 2015 et s'applique aux collectivités de plus de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2016.

Revenons au débat. Nous vivons dans une société particulièrement violente en termes d'insécurité professionnelle et sociale, où la précarité, le chômage et les bas salaires appauvrissent le plus grand nombre. Les services publics, notamment locaux, doivent continuer de servir de bouclier social et solidaire. Ils jouent un rôle indispensable à la vie quotidienne des familles et font face à des besoins de plus en plus importants. Mais, partout, ils sont de plus en plus menacés. Les agents souffrent de voir leurs collègues non remplacés du fait, entre autres, des baisses de dotation de l'Etat.

Que la majorité municipale cesse de se plaindre de ces baisses ! Vous dénoncez au niveau local ce que vous soutenez au niveau national, tant les Républicains, l'UDI, que les Vallsiens. De plus, tous les candidats de droite aux primaires de la présidentielle de 2017 proposent de réduire de 100 à 150 milliards d'euros les dépenses publiques sur cinq ans. Après les 50 milliards d'euros de baisse mise en œuvre par le gouvernement actuel, le saccage s'accentuerait.

Toutes les collectivités ne se résignent pas. Si elles font preuve de responsabilité en répondant aux obligations réglementaires afin de ne pas laisser l'Etat prendre la main sur leur budget, elles entrent en résistance. Ce n'est pas le cas de Villejuif. La majorité de cette ville fait le choix politique de remettre en cause le service public de proximité. Cerise sur le gâteau, on assiste à une augmentation des impôts locaux, même si la municipalité s'en défend à coup de propagande. Contrairement à votre engagement électoral, vous avez décidé d'augmenter les impôts. Cette augmentation n'est pas anodine pour le pouvoir d'achat des Villejuifois. Augmenter l'impôt local ne se résume pas à l'augmentation des taux. En effet, par la remise en cause de la politique d'abattement, la quasi-totalité des Villejuifois verra sa cotisation augmenter de 60 euros environ, de manière tout à fait injuste, puisque ni le niveau des revenus des ménages ni la valeur locative du logement ne seront pris en compte.

Nous avons raison à l'automne de refuser cette décision. Vos propres projections montrent que cette mesure va taxer les Villejuifois de plus de 800 000 euros, soit 2,5 fois plus que la revalorisation de 1 % des bases cadastrales décidées par l'Etat dans la loi de finances. De plus, selon vos orientations, les tarifs des services publics pourraient être revus à la hausse. Chers Villejuifois, vous subirez la triple peine. Vous paierez plus d'impôts, vous aurez moins de services et vous paierez potentiellement ces services plus chers car, selon le rapport, l'austérité s'applique à tous les étages.

Depuis deux ans, 70 postes ont été supprimés, dont 50 postes de femmes. Voilà peut-être la raison pour laquelle vous ne voulez pas présenter le dossier sur l'égalité femmes/hommes. Combien de nouvelles suppressions sont à prévoir pour les 2 ans à venir ? Vous le savez mais ne l'indiquez pas. A partir des données budgétaires, j'ai fait mes propres calculs. Il en ressort que vous allez supprimer encore de 25 à 30 postes. Et comme vous travaillez à budget du personnel constant et que vous avez décidé de créer de 10 à 15 postes par an pendant trois ans pour la police municipale, il faudra bien sacrifier encore au moins 30 postes dans les services existants.

Ce rapport évoque diverses pistes d'économie : mutualisation, réorganisation, choix de gestion des services publics, externalisation, conditionnement des subventions aux indicateurs de performance, maîtrise de la masse salariale et construction d'une nouvelle administration. Quelle concertation prévoyez-vous avec le personnel et la population ? Certes, ces pistes répondraient aux orientations politiques, mais lesquelles Monsieur le Maire ? Vous parlez de révision de la politique d'achats, de montée en compétences, de modernisation des services publics, de baisse de l'absentéisme. Mais quelle est votre politique RH ? Quels sont les processus de concertation et d'accompagnement ? Quel est le rôle du personnel dans ce processus ? Le flou règne sur ces points.

En revanche, moi-même, comme les habitants, nous entendons parler tous les jours de souffrance au travail, que ce soit dans les écoles ou au centre de santé. Mais la liste est longue. Bien loin de faire baisser l'absentéisme, il paraît que 220 agents sont en arrêt de travail. Viendraient-ils travailler, qu'ils n'auraient quasiment plus les moyens de le faire. Vous aviez déjà réduit de 20 % le budget de fonctionnement alloué aux services en 2015. Vous proposez d'économiser à nouveau 20 % cette année. Sur quoi porteront les nouvelles économies : les stylos, le papier, les produits d'entretiens, le papier toilette pour les enfants dans les écoles ?

Allez-vous continuer à vendre le patrimoine communal, richesse commune à tous les Villejuifois sans nous donner le détail de ce qui a déjà été vendu et de ce qui va l'être ? Les investissements proposés pourraient être remis en cause si les financements externes n'étaient pas au rendez-vous. Sur quels critères, après quelle concertation seraient-ils remis en cause ? Qu'en est-il de ces financements annoncés ? Comment ont-ils été envisagés ? Est-ce un effet d'annonce ? Le flou entoure toutes ces questions.

Vous prenez appui sur le contexte national pour ajouter de l'austérité locale à l'austérité nationale, en essayant de faire endosser vos propres choix à d'autres. La ficelle est un peu grosse !

Des huit priorités qui avaient fondé votre union citoyenne, il n'en reste plus que trois, dont la sécurité, la propreté et vos obligations par rapport à l'école et au social. Tout le reste devrait être sacrifié. Les orientations qui nous sont présentées dans le prolongement du budget 2015 constituent la poursuite de la casse des politiques solidaires. Les familles les plus fragilisées et la jeunesse sont particulièrement maltraitées par les décisions de la majorité actuelle : baisse des subventions, remise en cause de la politique jeunesse, de la politique culturelle, sportive, du lien social. Vous

opérez un véritable démantèlement de nos politiques publiques menées à l'attention de notre jeunesse, contre les familles, une entreprise de destruction de ce qui participe à la cohésion sociale et territoriale.

Villejuif a reçu en 2015 une aide substantielle de 1,2 million d'euros de l'Etat au titre des maires bâtisseurs en raison des choix réalisés par l'ancienne majorité. Vous avez demandé à votre majorité de l'affecter au compte de travaux. Pouvez-vous nous dire à quoi cette aide va servir ? Vous n'évoquez pas une nouvelle contribution à ce titre en 2016. Qu'en est-il ? De nouveau, ce point est flou ! Cette aide pourrait être utilisée pour les Villejuifois qui ont tant besoin de logements et de logements accessibles à leur niveau de ressources. Votre document n'évoque en rien cet aspect. Faut-il alors questionner le maire ou le conseiller régional qui, derrière Madame Péresse, vient de décider de mettre fin au financement des logements sociaux dans les communes qui en possèdent déjà 30 % sur leur territoire ? En Région Ile-de-France, plus de 70 % de la population est éligible au logement social. Où vont habiter les familles modestes, sachant que la plupart des villes de droite ne respectent pas leurs obligations de construire 25 % de logements sociaux sur leur territoire ? A Villejuif, à combien de demandeurs de logement, d'enfants et de jeunes comptez-vous tourner le dos et rejeter hors de notre ville ?

Toutes ces décisions relèvent de choix politiques d'austérité. Elles ne peuvent être uniquement expliquées par les fortes contraintes budgétaires. Elles sont en accord avec les choix opérés au niveau national et les amplifient par des orientations encore plus à droite.

Monsieur LAFON

Monsieur VIDAL, je voudrais que vous arrêtiez de faire planer le doute quant à une éventuelle nouvelle élection. Nous avons besoin de savoir qui est face à nous, afin d'avoir un dialogue plus constructif.

Ce ROB vise normalement à ce que vous clarifiez votre projet. Vous êtes restés dans des généralités. Vous avez mentionné l'héritage d'une fiscalité élevée. Le rapport de l'audit précisait pourtant que la fiscalité n'était pas plus élevée qu'ailleurs. Vous avez évoqué un risque de mise sous tutelle ou d'amputation de services. Ces éléments ne figurent pas dans le rapport.

Vous auriez dû indiquer quels services verront leurs moyens augmenter ou réduire. Pour s'en rendre compte, il faut effectuer une comparaison par rapport au réalisé 2015. Elle montre des écarts très importants. Les recettes de familles sont ainsi en baisse de 1,2 million d'euros. Or vous n'apportez aucune explication. Les dépenses du personnel étaient estimées à 50,1 millions d'euros. Le réalisé atteint 48,6 millions d'euros, soit une baisse de 1,5 million d'euros. Nous souhaiterions savoir quels services sont concernés par cette baisse. La même question se pose pour les dépenses des services, qui sont passées de 17,6 à 15,6 millions d'euros. Ce rapport n'apporte pas de précisions.

Les objectifs affichés consistent à « *contenir fermement les dépenses de fonctionnement, y compris en matière de ressources humaines, en abondant néanmoins les trois secteurs prioritaires que sont la police municipale, la propreté, l'éducation et la solidarité* ». Allez-vous assurer les remplacements des ATSEM en cas d'absence ? Allez-vous embaucher dans la propreté ?

Concernant la baisse des charges, vous annoncez que vous voulez « *continuer à explorer les pistes de baisses de charge dans une perspective pluriannuelle d'économie et de non-dépense réalisée*,

tout en s'adaptant au transfert de compétence inhérent à la réforme territoriale ». Où se trouve votre orientation budgétaire ? Vous annoncez des chiffres à la manière de Sarkozy !

Vous indiquez que l'éducation est l'une de vos priorités. Or, selon les retours des services, il existe des problèmes dans les écoles. Nous sommes en droit d'attendre des chiffres précis.

Selon le compte rendu de la première commission, les membres de la commission auraient été satisfaits du rapport et des efforts effectués pour permettre l'exercice de la démocratie. Je vous invite à vous défaire d'un discours qui se situe en dehors des réalités. L'augmentation d'impôt est l'exemple le plus évident. La baisse de l'abattement va porter sur l'ancienne part de taxe d'habitation qui revenait à l'EPCI et que vous allez encaisser. Les Villejuifois vont donc faire face à un impôt supplémentaire. Arrêtez de présenter ces éléments comme étant le résultat d'une politique volontariste !

Madame TIJERAS

Je considère le vote du budget comme un vote de confiance. J'ai voté contre le dernier budget, car je déplorais que des promesses aient été oubliées, notamment en ce qui concerne les commerces du centre-ville. Je ne vois pas de différences dans vos priorités par rapport au budget précédent. Par conséquent, je vais rester cohérente. Rien n'a progressé en deux ans. Des problèmes importants persistent dans des écoles. Le centre-ville est toujours en déshérence. Un jour, Monsieur le Maire nous explique qu'il est en discussion avec de grandes marques qui pourraient s'installer en centre-ville. Finalement ce sera un cabinet médical, alors que Naturalia était prêt à venir. Ce choix ne coûtait pourtant rien à la ville. Je voterai donc contre ce rapport, car je ne peux pas vous accorder ma confiance. Entre vos paroles et vos actes, l'abîme est gigantesque.

Monsieur OBADIA

Je voudrais recentrer le débat. Après avoir entendu parler des problèmes de la France ou de ceux d'un magasin en ville, je voudrais rappeler que le ROB fixe notre action publique sur des sujets que nous avons identifiés comme prioritaires :

- la mise en œuvre de la police municipale ;
- la sanctuarisation des actions sur l'école et le périscolaire ;
- la sanctuarisation de nos actions sociales.

Nos autres engagements continuent à exister.

Par ailleurs, nous avons souhaité appliquer une gestion responsable, efficace et raisonnée des finances de notre collectivité. La baisse des dotations aux collectivités complique notre travail. Mais nous gardons à l'esprit nos orientations qui vont nous permettre de continuer à mieux travailler pour les Villejuifois, en dépensant moins.

Monsieur BADEL

La saignée, préconise Sieur VIDAL, notre Sganarelle docteur *es* finances. Il nous annonce le pire pour 2016 et 2017. A l'entendre, une seule politique est possible. L'alternative serait d'être placée sous tutelle. Peur dans les chaumières ! Le ROB ne dit pas grand-chose. On sait que des amputations devront être effectuées. Il est question de communication et d'événementiel. Mais qu'en sera-t-il de la culture, de la santé ? Le problème de ce débat, c'est qu'il n'en est pas un. Nous ne disposons pas d'éléments pour savoir quels seront vos choix, si ce n'est la poursuite d'une politique d'austérité : moins de dépenses, certes, mais aussi plus d'impôts. Il est aussi question de tarifs municipaux et taxes diverses. Allez-vous remettre en cause le quotient familial ? Comptez-vous revoir l'échelle de tarification ? Continuerez-vous à prendre en compte les populations modestes dans la tarification ? Nous n'en savons rien.

J'attends avec impatience de voir votre proposition de budget primitif 2016, qui sera l'heure de vérité. Les premiers éléments de votre ROB semblent reprendre ceux de l'année 2015. J'attends toujours de connaître vos orientations.

Madame GANDAIS

Plusieurs personnes s'étonnent du manque d'éléments concernant les orientations budgétaires. Nous n'avons pas compris le rapport entre le document présenté et les orientations budgétaires. Ce rapport est censé porter sur : les orientations, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette et la présentation de la structure et l'évolution des dépenses de personnel. Or, dès le début, il est clair que ce rapport portera sur d'autres questions : le contexte des finances nationales, des éléments de rétrospective financière, les grands équilibres... Les priorités politiques de ce ROB tiennent sur une page et demie.

Le groupe Avenir A Villejuif est très sensible à la transparence de la vie publique. Un citoyen qui serait curieux de prendre connaissance de vos orientations budgétaires serait en peine de comprendre quoi que ce soit à ce document. Le rapport comporte de nombreux termes non définis et d'abréviations sans traduction. Il est question par exemple d'« *enveloppes normées* », de « *minoration des variables d'ajustement* », des « *nouvelles compensations qui intègrent l'enveloppe* », celle relative à « *l'exonération de TFPB et à l'exonération de cotisation économique territoriale pour les créations et extensions d'établissement dans les QPV* »... Il est ensuite question d'une « *perte de compensation* » ou encore d'« *impôts ménages* » et « *DNP* ». J'ai cherché sur Internet. DNP signifie « *Dinitrophénol* », « *Dynamique nouvelle de la parole* », ou encore « *Dotation nationale de péréquation* ».

Le point principal de ce rapport doit porter sur les orientations budgétaires, c'est-à-dire sur ce que vous envisagez de faire en 2016 avec l'argent des contribuables. Or ce point n'est pas traité. Dans un tableau relatif au fonctionnement, on découvre que la ville a épargné 2,3 millions d'euros en 2015. Il est vrai qu'à force de ne pas engager les dépenses, vous faites des économies. En d'autres termes, vous n'exécutez pas le budget que nous avons voté.

Un tableau sans titre paraît porter sur les investissements. Les chiffres de la première ligne semblent être des prévisions de dépenses, même s'ils sont justifiés à droite de la colonne, tout comme les recettes. Les éléments sont présentés de manière très floue. Il manque les sommes que nous doit la

SADEV : le fonds de concours pour l'école des Réservoirs, les 3 millions d'euros attendus des clôtures des ZAC.

Dans les orientations budgétaires, il est question du déroulé calendaire de lancement des marchés. Or il s'agit d'orientations de comptabilité, d'orientations de trésorerie, et non des orientations budgétaires. Vous prétendez qu'il n'y aura pas d'augmentations d'impôts, alors que nous les avons votées.

Enfin, on en arrive aux priorités politiques. Vous continuez à confondre orientations budgétaires et orientations de trésorerie. Vous parlez de prévisions, de gestion, mais pas de projets. L'organisation du personnel est questionnée et re-questionnée. Vous pourriez aussi questionner les agents, car nous connaissons leur mal-être au travail, comme le prouvent les débats en comité technique et en CHSCT. Les agents se plaignent notamment de la manière dont ils ont été traités après l'incendie.

Vous évoquez le schéma directeur immobilier. J'ai insisté pendant près de deux ans pour vous convaincre de mettre un peu de cohérence dans l'action municipale, plutôt que vendre les biens municipaux au fur et à mesure de vos caprices. Je pense au fameux épisode de la vente de la Bourse du travail. A l'avenir, nous serons attentifs à ce que la vente des biens et des terrains municipaux ou maîtrisés par le SAF fasse l'objet de mises en concurrence en bonne et due forme. Vous pourriez vous lancer dans les appels à projets, pour la création d'une Maison des Arts, ou d'un lieu intergénérationnel. Je vous suggère aussi d'associer les habitants à la définition des besoins. Certes, nous aurons des équipements sportifs. Mais le sport, sans la culture, ne suffira pas à répondre aux besoins et aux attentes de la population.

Vous évoquez le schéma directeur immobilier, mais pas les études urbaines. Je vous rappelle que nous avons besoin d'une étude urbaine pour définir l'avenir des quartiers nord, le fameux « *boulevard étudiant* », mais aussi les équipements publics absents de ce secteur, le centre équestre, la rénovation du gymnase des Olympiades, l'optimisation du foncier dans ce secteur. Ce projet devrait permettre aussi la réalisation du terrain de grand jeu qu'envisage depuis des années le syndicat intercommunal. Mais j'ai appris que vous aviez annulé à nouveau la rencontre prévue avec les trois autres maires pour aborder ces questions.

Enfin, une demi-page rappelle les priorités du mandat et annonce, en trois lignes, les priorités budgétaires de l'action municipale pour 2016. Or ces trois lignes ne reprennent pas « *en entier* » les priorités du mandat :

- de « *sécurité, prévention et médiation* », seule demeure la sécurité ;
- de « *éducation, jeunesse, petite enfance, culture, et sport* », la jeunesse et la culture ont disparu.

Comment envisagez-vous de retrouver la sécurité et la tranquillité publique sans construire une politique de la jeunesse, sans politique culturelle pour les quartiers, sans actions de prévention en direction des collégiens, des ados et des pré-ados ? Ces orientations correspondent pourtant bien aux demandes des Villejuifois. Les habitants de Lamartine ne comprennent pas que vous vous occupiez de trouver des terrains à bâtir dans leur quartier, sans vous occuper de leur sécurité d'abord.

Quand on n'a pas d'argent, il faut avoir des idées, faire confiance aux associations qui peuvent recourir à des emplois aidés, à des bénévoles. Il faut leur confier des locaux pour leurs activités.

Le cabinet Spallian avait réalisé un remarquable diagnostic des forces vives sur lesquelles nous pouvions nous appuyer pour la prévention de la délinquance. Vous avez jeté aux orties ce diagnostic et ces préconisations sans même les présenter à ce Conseil. Vous avez également abandonné le CLSPD, un dispositif obligatoire de la Politique de la Ville, qui ne verra sans doute pas le jour à Villejuif tant que vous en serez le Maire.

Nous avons plaidé à de nombreuses reprises sur ces sujets. C'est une des raisons pour lesquelles nous ne sommes plus dans la majorité.

Monsieur BULCOURT

Les employés communaux sont inquiets quant à l'avenir du CASC. Ils vous ont remis une pétition ce soir. Qu'en est-il du travail que vous deviez mener avec les syndicats ? Avez-vous répondu à leurs multiples courriers à ce sujet ?

Monsieur YEBOUET

L'OPH ne gère pas la politique en matière de commerces. L'OPH n'est qu'un bailleur, qui loue des locaux. Madame TIJERAS a évoqué le cas de Naturalia. J'ai entendu parler de ce dossier. Une structure qui veut investir doit se conformer à des règles administratives et doit constituer un dossier. Or l'OPH n'a jamais reçu de dossier de la part de Naturalia. Ces questions concernent l'administration de l'OPH et sont sans rapport avec le point à l'ordre du jour.

L'OPH cherche à maintenir des commerces en centre-ville.

Madame TIJERAS

Cela ne fonctionne pas. Vous ne savez pas faire.

Echange direct entre deux conseillers municipaux non reproduits au présent compte-rendu.

Monsieur YEBOUET

L'OPH consent à de nombreux efforts concernant le commerce. Au niveau du stationnement, nous avons pris une décision concernant le parking du Monoprix. La mairie va désormais gérer ce parking de manière à s'assurer que les clients puissent stationner. Un accord est en préparation avec la mairie. Une synergie se met en place entre la mairie et l'OPH afin que leur politique soit en harmonie avec les choix des commerçants qui souhaitent s'installer dans les locaux de l'OPH.

Monsieur LECAVELIER

En tant que secrétaire de séance, je demande que les Conseillers interviennent de manière claire et qu'ils ne prennent pas la parole en dehors de leurs interventions.

Madame TAILLE-POLIAN

Je note un manque total de dignité de certains élus. Un adjoint évoque à propos à moitié couverts son départ pour obtenir quelque chose. Une ancienne adjointe se refait une virginité politique, alors qu'elle voulait conserver son poste il y a un mois. Ce débat ne manque pas de piquant. Malheureusement, personne ne s'en félicite. Ce rapport reflète la situation politique tragicomique de Villejuif. Nous assistons à des contradictions permanentes. Les votes de Monsieur le Maire au Conseil régional auront certainement des conséquences négatives sur le budget de la ville. Il a en effet voté pour la fin des modulations des aides régionales en faveur des villes les plus en difficulté, ou encore la fin des aides pour construire des PLAI pour les villes ayant déjà atteint le seuil de 30 % de logements sociaux. Monsieur le Maire, vous nous aviez annoncé que vous alliez défendre les intérêts de Villejuif. Nous en avons la preuve.

Derrière ce ROB, nous assistons à une fuite en avant politique. Vous prétendez ne pas augmenter les impôts, alors que vous avez modifié les abattements il y a quelques mois. Au total, cette hausse atteint 1,260 million d'euros.

Vous parlez de la remise à plat des tarifications depuis sept mois. Vous nous avez indiqué qu'une personne était dédiée à ce dossier. J'imagine que les élus ont posé un certain nombre de principes. Nous aurions aimé que des orientations nous soient présentées. Ce ROB aurait dû être l'occasion de nous exposer les orientations politiques retenues.

Lors des précédents Conseils, nous avons demandé à connaître les principes qui seront à la base de la police municipale. Certes, les services vont devoir écrire un projet en bonne et due forme. Mais le rôle des élus est de poser un certain nombre de principes. Nous les attendons toujours.

Je me demande s'il s'agit véritablement d'un ROB. Il nous manque de nombreux éléments pour pouvoir parler d'orientations. Nul ne peut nier que la période est difficile. Pour avoir un débat éclairé, nous aurions souhaité connaître vos choix. Vous vous trouvez dans une fuite en avant, où chacun semble gérer à la petite semaine.

Madame LEYDIER

Je regrette que le rapport sur l'égalité hommes-femmes n'ait pas été examiné, notamment depuis que j'ai pris connaissance de la lettre transmise aux agents pour la « *Journée de la femme* ». J'ai l'impression qu'il y a eu une confusion avec la fête des mères. J'aurais besoin que vous leviez mes doutes. Dans ce courrier, il est question des « *contraintes particulières des mamans dans l'organisation du travail* », comme si les papas ne travaillaient pas et n'allaient jamais chercher les enfants. Vous écrivez également : « *N'ayez pas peur, pour une fois, de vous faire un peu servir par ces messieurs* ». L'image que vous véhiculez de la femme est inquiétante !

J'avais été critique sur le rapport de Madame CASEL sur le développement durable. Mais celui-ci comportait au moins des projets et des actions. Dans le cas présent, je ne comprends même pas certaines phrases, comme par exemple :

- « *Des chantiers qui prennent du temps et dont les effets ne sont visibles qu'à court et moyen termes* » ;

- *« Ainsi la baisse de l'absentéisme et la montée en compétence exigeront de s'inscrire dans un accroissement et un ciblage des formations proposées, notamment en termes de management, et un éclaircissement des missions et une visibilité sur leurs évolutions ».*

Par ailleurs, certaines phrases sont très creuses. Ce rapport est inquiétant car il n'éclaire en rien la situation des agents.

Enfin, ce rapport est totalement décontextualisé. Il ne mentionne pas l'incendie ou le Grand Paris Express.

Madame CASEL

Cette soirée est encore plus étonnante que les précédentes. Je regrette qu'elle ne soit pas filmée.

Au cours de la première partie de soirée, nous avons abordé les problèmes financiers qui se posent à la ville. Chacun sait qu'il ne faut pas hypothéquer l'avenir. La situation de la ville est difficile.

Désormais, on nous explique tout ce que l'on pourrait faire si la situation était différente. Parfois on rêve d'avoir les budgets dont vous disposiez il y a quatre ans. De plus, on nous reproche ce que nous ne pouvons pas faire.

Nous avons de nombreux projets. Mais comment peut-on les réaliser sans argent ? Le budget du développement durable s'élevait à 7 500 euros. Moi qui rêvais de mousseurs dans les écoles, de contacteurs, de recyclage, d'isolation des bâtiments, il sera difficile de mener des actions. Il y a 15 jours, ces 7 500 euros ont été affectés à un autre budget.

Certes, le développement durable est transversal. Mes collègues n'ont pas un centime à offrir au développement durable, alors qu'il s'agit d'un projet très important. Nous parlerons de l'égalité hommes-femmes à une autre reprise. Essayez de demander 100 euros à Monsieur VIDAL avec un projet formidable, vous ne les obtiendrez jamais ! Parlons de budget !

J'espère que le Conseil sera télévisé prochainement. Les mensonges seront révélés au grand jour.

Monsieur FERREIRA NUNES

Nous faisons face à une baisse des dotations attribuées aux villes et à l'augmentation des charges de notre dette. Certains peuvent s'offusquer face à cette réalité considérant qu'il y a d'autres leviers et que ces baisses grèvent les capacités d'investissements des communes. D'autres s'en félicitent presque, car ils estiment qu'il s'agit d'un mal nécessaire, tant on ne peut repousser éternellement à demain la reconsolidation des comptes publics.

Quoi qu'il en soit, il n'y aura qu'une réalité en 2016 et en 2017 : la mise en place d'une équation budgétaire de plus en plus complexe avec des contraintes plus importantes, des variables de plus en plus aléatoires, et un nombre d'inconnues grandissant.

Finalement, la seule variable croissante que nous savons prévoir, ce sont les besoins vitaux des Villejuifois, comme les besoins d'actions sociales, *via* l'action du CCAS, ou d'autres leviers comme la mise en place de l'épicerie sociale et solidaire. Les besoins d'une partie de la population,

de plus en plus paupérisée, sont croissants. Notre action sociale doit continuer à être un amortisseur social aux services des Villejuifois les plus en difficulté.

Il existe également des besoins dans le domaine de l'éducation, priorité gouvernementale et de la majorité municipale. Ma génération a été sacrifiée sur l'hôtel de la dette incontrôlée. Ne sacrifions donc pas la prochaine par un manque d'investissements dans l'éducation. Donnons-nous toutes les chances pour que nos enfants puissent réussir à apprendre à lire et à écrire, notamment ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un environnement familial pleinement favorable à l'acquisition des connaissances. Nous souhaitons ainsi un budget éducation ambitieux qui garantisse les mêmes chances à toutes et à tous.

Enfin, la proximité des forces de polices représente une forte attente. Il existe un besoin de retrouver un sentiment de sécurité par un îlotage de proximité, celui qui permet d'établir un contact, un dialogue, des échanges entre les forces de police et la population. Cette vision est avant tout empreinte de médiation et de prévention. Une simple vision répressive aurait une issue catastrophique.

Le groupe Villejuif Notre Ville demeure très attaché au maintien des budgets des actions sociales et de solidarité, de l'éducation et au triplet médiation/prévention/répression, malgré la baisse continue des recettes de la municipalité. Nous défendons une orientation budgétaire en faveur de ces actions prioritaires, alors même que nous sommes contraints de réduire les dépenses sur les autres postes afin de rester à l'équilibre.

Nous approuverons donc unanimement ce ROB.

Je fais partie de ceux qui pensent que les baisses de dotation de l'Etat sont un mal nécessaire. Pour la première fois en 2015, la baisse du déficit du budget de l'Etat est plus due à la baisse de ses dépenses structurelles qu'aux recettes levées par l'impôt.

Enfin, concernant la remarque de Mme GANDAIS sur le personnel, le CHSCT a voté mardi dernier, à l'unanimité, la mise en place d'une expertise par un cabinet indépendant et agréé par le ministère du travail, afin de mener une enquête dans le cadre de la maîtrise des risques psychosociaux. Nous sommes conscients que la situation du personnel mérite toute l'attention nécessaire. Nous continuerons dans ce sens, car de nombreux chantiers sont à mener comme la GPEC ou la réponse aux besoins en formation.

Madame CORDILLOT

J'ai été choquée par un certain nombre de propos. Je suppose qu'à l'heure qu'il est, vous avez quasiment terminé l'élaboration de votre budget. A travers le budget, nous parlons de la vie des gens. J'ai entendu beaucoup de mépris et de flou. Il a été question d'amputation, d'extinction de certaines politiques publiques ou d'externalisation. Un tel débat doit précisément servir à poser ces choix sur la table. Les élus comme la population vont être mis devant le fait accompli, notamment en matière de politique jeunesse. Le local est toujours vide. Les bourses aux projets sont à l'arrêt. Vous traitez ce dossier de la même manière que les questions de sécurité ou la politique sportive. Certes, la situation des communes est difficile dans le contexte actuel. Mais il faudrait mettre en débat vos choix.

Je suis très inquiète concernant la PPI. Au niveau des opérations d'aménagement, les cessions et recettes aménagées atteignent 5,2 millions d'euros en 2016, puis 3 millions d'euros en 2017 et 12,1 millions d'euros en 2018. Qu'allez-vous vendre pour générer de telles recettes, alors qu'aucun projet d'investissement n'est cité dans le ROB ? Cette situation pose un réel problème de démocratie. Elle confirme que les promoteurs immobiliers dirigent la ville aujourd'hui.

Monsieur HAREL

En écoutant l'opposition, j'ai eu l'impression d'entendre mes propres propos pendant six ans. De nombreuses questions restaient sans réponses, car la majorité poursuivait ses objectifs et faisait son chemin. L'opposition se contentait de commenter.

Madame TIJERAS a émis une remarque en tant que Président de l'association des commerçants. Elle n'avait pas pour objectif de défendre son propre commerce, mais bien l'intérêt général. La réponse de Monsieur YEBOUET se trouve à des années lumières de la réalité vécue par les commerçants. Nous sommes très inquiets concernant la gestion du centre-ville.

Enfin, je suis affligé par la médiocrité de certaines interventions provenant de personnes qui ont la responsabilité de conduire une ville de plus de 50 000 habitants.

Monsieur VIDAL

L'essentiel des interventions ont fait l'impasse totale sur la baisse de nos recettes, ce qui constitue pourtant le choix principal de ce budget.

Je remercie Monsieur BOUNEGTA de son soutien à ce budget.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET se trompe de débat. L'élection présidentielle a lieu en 2017. De la même manière, Madame TIJERAS, l'essentiel des débats se dérouleront le 8 avril. Aujourd'hui, nous débattons sur le ROB.

Le rapport hommes femmes devait être présenté, ce qui n'a pas été possible. Les services juridiques ont considéré que ce décalage ne mettait pas en péril l'adoption du ROB. Je prends l'engagement qu'il soit présenté lors de la prochaine séance.

Monsieur LAFON nous propose de débattre sur le compte administratif. Ce sujet sera traité lors d'une autre séance.

Un intervenant a évoqué une épargne de 2 millions d'euros, ce qui est une erreur. Il s'agit bien de la différence entre la prévision et le réel. Cette non-dépense est uniquement due à des problèmes de trésorerie. S'agissant du budget RH, la non-dépense de 1,5 million d'euro est essentiellement due au décalage de la mise en place de la police municipale.

Les services ont effectivement travaillé sur le quotient familial. La réforme du quotient familial vise à lisser les phénomènes de palier pour réduire certains écarts entre les tranches. L'objectif n'est pas d'augmenter les recettes. Par ailleurs, la tranche la plus basse, qui concerne 19 familles, ne doit pas être remise en cause. Il a été décidé que la tranche la plus haute devrait contribuer aux services à prix coûtant. Cette démarche ne consiste pas à supprimer le quotient familial dans la modulation

tarifaire, mais au contraire à l'étendre à l'ensemble des services de la ville. Nous aborderons ce sujet à nouveau lorsque le travail aura été mené à bien.

Madame GANDAIS semble découvrir ce ROB. Elle était pourtant présente lors des réunions consacrées au budget quand elle était encore membre de la majorité.

L'intégralité des demandes formulées par Madame LAMBERT-DAUVERGNE et Madame THOMAS ont été intégrées telles quelles dans le futur budget qui sera présenté le 8 avril.

Je ne préfère pas revenir sur l'intervention de Monsieur YEBOUET.

Madame CORDILLOT, des questions de recentrage de nos activités se posent effectivement. Nous allons devoir opérer des transferts de compétences autour du Territoire et de la Métropole. L'activité municipale va devoir se recentrer sur certaines missions.

Je remercie Madame CASEL qui prouve, à travers son intervention, que je regarde dans le détail l'ensemble des dépenses.

Le 8 avril, nous voterons le budget. Le débat sera plus centré sur des éléments chiffrés.

Monsieur le Maire

Nous avons obligation de délibérer sur le ROB.

Précédemment, Monsieur PERILLAT-BOTTONET a appelé à une mobilisation concernant les emprunts toxiques. Lors du Conseil métropolitain, des craintes se sont exprimées concernant la CFE et la DGF. Les projections pour 2017 font état d'une baisse du budget de fonctionnement de près de 3 millions d'euros. Il existe également des inquiétudes au niveau du FPIC. En intégrant un Territoire, une ville en intercommunalité bénéficiera de moins de recettes qu'une ville auparavant isolée. Des discussions sont en cours avec les maires du T12 sur ce sujet. Nous souhaitons défendre l'intérêt général des 24 villes du T12.

Lors du prochain Conseil, nous pourrons débattre sur un certain nombre de lignes. Depuis 2013, nous avons divisé par 3,5 le budget communication et événementiel. Par ailleurs, il a été question de logements. Actuellement, on dénombre 3 500 demandes de logements à Villejuif. Sur le contingent de la ville, seuls 146 logements se sont libérés en 2015. Cependant, d'ici fin 2018, la ville comptera environ 600 logements sociaux nouveaux.

L'année dernière, nous avons délibéré sur des recettes fiscales, dont la taxe de séjour ou la taxe sur les résidences secondaires. Nous avons opéré une révision de l'abattement. Ces trois décisions permettent d'apporter quelques recettes nouvelles pour financer les services qu'attendent nos administrés.

Les huit points du programme sont bien pris en compte dans le budget. L'économie sociale et solidaire n'est pas impactée. Concernant la petite enfance et l'éducation, nous cherchons à amorcer dès cette année un Plan réussite éducatif, en complément de nombreuses actions : soutien aux associations d'aide aux devoirs, Coups de pouce, PRE, PEDT. Il faut savoir que 50 % des élèves de seconde redoublent. Nous devons agir et ne pas nous limiter à constater ces chiffres.

Concernant les quartiers nord, nous prévoyons que la rénovation de la salle du bailleur Domaxis au Vercors permette d'implanter une association de médiation et de répondre aux attentes de l'amicale des locataires. Nous espérons pouvoir lancer des initiatives avec une association d'aide aux devoirs. Nous souhaitons également créer un lien avec la structure ouverte de Dumas.

Concernant les commerces, je reçois un certain nombre de franchises qui portent un intérêt à Villejuif. Mais il importe que nous puissions en avoir la maîtrise. Nous allons proposer au vote un périmètre de sauvegarde et de préemption des fonds de commerce, de manière à développer une politique au niveau des commerces. Il n'est pas question de délocaliser le centre-ville dans les ZAC. Nous voulons le dynamiser. Je me félicite de l'accord sur l'usage du parking du Monoprix. Des solutions de stationnement pour les agents et les administrés sont à l'étude.

Concernant le CASC, un questionnaire va être transmis prochainement à l'ensemble des agents. Il faut remercier les services pour leur travail. Nous vous demandons d'être compréhensifs concernant les délais, car certains dossiers demandent beaucoup de technicité.

D'ici le mois de mai, je voudrais que la Politique de sécurité de la ville puisse être présentée en Conseil. Le changement de sous-préfet a décalé les travaux du CLSPD. Nous allons échanger avec le procureur et le commissaire. Nous aurons également à passer une convention avec la police nationale.

Ce ROB reflète notre esprit de responsabilité. Certes, les baisses contribuent à réduire les déficits publics, mais nous devons aussi améliorer la gestion des collectivités. La baisse de dotation nous ampute de près de 12 millions d'euros. Avec quelques moyens supplémentaires, nous serions en situation de proposer des projets supplémentaires.

Je souhaite que le débat soit plus élevé lors du 8 avril.

Monsieur VIDAL

Il semble qu'un « *dont acte* » suffise. Il n'y aurait pas à voter ce ROB.

Monsieur le Maire

La loi NOTRe est très floue sur certains points. Mais je préférerais néanmoins soumettre le ROB au vote, pour éviter que ce point soit annulé.

Monsieur VIDAL

Le vote porte sur le fait que nous avons débattu.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

1 CONTRE (Mme TIJERAS)

13 ABSTENTIONS (Mme LAMBERT-DAUVERGNE avec mandat, M. STAGNETTO, MM. GIRARD, LAFON, Mmes TAILLE-POLIAN, CORDILLOT, DA SILVA PEREIRA, KADRI, LEYDIER, MM. PERILLAT-BOTTONET, BULCOURT, BADEL)

Madame CORDILLOT

Dans le projet de délibération, il est dit que cette décision est transmise à l'EPT dont Villejuif est membre. En retour, aurons-nous des éléments d'information sur le vote du budget de l'EPT ?

Monsieur le Maire

Je partage cette préoccupation. Je soulèverai ce point lors de la Conférence des Maires, la semaine prochaine.

5. Vœu

Madame KADRI

« Considérant l'avant-projet de loi porté par la Ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Madame El Khomri, qui va être présenté en conseil des ministres et examiné prochainement à l'Assemblée nationale ;

Considérant la pétition en ligne « Loi travail : non, merci ! » qui a d'ores et déjà recueilli plus d'un million de signatures pour demander le retrait de ce texte ;

Considérant que la mobilisation autour de ce même mot d'ordre de retrait est partagée par une vingtaine d'organisations de jeunesse,

Considérant l'appel des principales centrales syndicales de notre pays à une journée nationale de mobilisation le 31 mars qui fait suite aux journées de mobilisation des 9 et 17 mars ;

Considérant le caractère inédit de cette mobilisation dont s'est massivement emparée la jeunesse, notamment à travers les réseaux sociaux et les vidéos en ligne ;

Considérant que cette loi n'est pas uniquement une question nationale tant les mesures qu'elle contient auront un impact sur les habitant-e-s de notre ville ;

Considérant l'accroissement du taux de chômage et d'emplois précaires en France et dans notre ville ;

Considérant que le chômage et la précarité touchent particulièrement les jeunes ;

Considérant enfin que le nombre de familles vivant sous le seuil de bas revenu et bénéficiaires de RSA ne cesse de progresser ; ce qui a des conséquences désastreuses pour le lien social et le vivre ensemble dans notre ville ;

Considérant que l'inversion de la hiérarchie des normes, le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif, l'augmentation du temps de travail ou encore la modification de la législation relative aux situations de licenciements économiques ne peuvent apporter de solution au problème du chômage mais vont, au contraire, renforcer la précarisation des salarié-e-s et faciliter les licenciements

Le Conseil de Villejuif, sur proposition du groupe Front de Gauche, communistes, citoyen, se prononce pour le retrait du projet de Loi "Travail", relayant ainsi les attentes de 80 % des Français-e-s (sondage BVA), du mouvement social et des salarié-e-s de notre ville. »

Monsieur GIRARD

Unis dans leur diversité, les élus socialistes nuanceront leur vote.

Monsieur BADEL

Nous voterons ce vœu.

Monsieur HAREL

Le problème de cette réforme tient au fait qu'il faudrait une approche plus globale sur l'organisation de la société. Personnellement, je vais cependant voter pour ce vœu.

Monsieur FERREIRA NUNES

Considérant que ce vœu est d'une portée purement nationale, ne relevant pas de notre Conseil, le groupe Villejuif Notre Ville s'abstiendra.

Madame CASEL

Même si cette loi n'est pas totalement satisfaisante, je voterai contre ce vœu. Le chômage est un problème crucial. Certains pays ont lancé des réformes qui ont porté leurs fruits. Mais en France, tout changement fait peur et suscite des protestations permanentes. Ce gouvernement de gauche est critiqué par la droite. Mais il est encore plus fortement critiqué par la gauche, ce qui est très choquant.

Monsieur LIPIETZ

Nous voterons pour ce vœu. Nous sommes totalement d'accord avec l'avant-dernier paragraphe. L'inversion de la hiérarchie des normes, le plafonnement des indemnités et l'augmentation du temps de travail ne sont pas des solutions pour lutter contre le chômage. En revanche, il serait préférable d'éviter de faire référence à ce sondage BVA.

Monsieur DUCCELLIER

Ce vœu est étonnant. Il établit quelques constats qui sont exacts. Néanmoins, face à cette situation, vous ne voulez pas de réforme. Vous ne voulez pas voir appliquer en France le type de réformes qui ont fait leurs preuves chez nos voisins européens. En Espagne, depuis 2012, 800 000 emplois ont été créés, alors qu'en France, nous avons créé 600 000 chômeurs.

Certes, la loi d'origine n'était pas parfaite, mais elle allait dans le bon sens : libérer les entreprises des contraintes qui les emprisonnent et les empêchent de se développer. Les entreprises sont à l'origine de 100 % des emplois, qu'il s'agisse d'emplois directs ou indirects. Le rôle de l'Etat est de mettre en place des conditions favorables à leur développement. Or, depuis des années, on s'attache à renforcer une réglementation de plus en plus tatillonne et contraignante et à augmenter les prélèvements obligatoires.

La loi El Khomri allait dans la bonne direction. Après les retournements de vestes du gouvernement, qu'en reste-t-il ? Nous n'en savons rien. Il se peut que la situation pour les entreprises soit pire qu'avant la réforme. Les organisations créatrices d'emplois, comme la CGPME, l'UPA, l'UNAPL ou le MEDEF, le craignent. Comme il nous est impossible de dire si cette loi sera favorable à l'emploi, nous préconisons de voter contre.

Madame TIJERAS

Je vais voter pour ce vœu. Cette loi n'a aucun sens. Favoriser le licenciement des travailleurs pour favoriser l'emploi est incompréhensible. Cette loi se fout du monde.

Monsieur BADEL

En Espagne, l'évolution du taux de chômage a été considérable ces dernières années. Le gouvernement social-libéral, puis les gouvernements de droite qui se sont succédé ont mené une politique de dérégulation du marché du travail, avec des résultats qui n'ont pas été flagrants en termes de chômage. Il est passé de 8,3 % avant la crise de 2008 pour atteindre 27,2 % en 2013. Certes, il existe une embellie. Mais une nouvelle dérégulation est intervenue en 2012. Les années suivantes n'ont pas été probantes en termes de résultats.

Votre allocution est caricaturale. Je ne suis pas contre les réformes. Je comprends les problématiques des entreprises. Les TPE et les PME méritent d'être aidés car elles créent des emplois, bien plus que les grands groupes qui bénéficient de la plupart des avantages consentis par les gouvernements successifs. On ne peut pas toujours utiliser les salariés comme seule variable d'ajustement. Il faut revoir la politique économique de notre pays plus globalement.

Nous avons renoncé au levier monétaire suite au choix funeste de l'euro, qui est une monnaie bien trop forte par rapport à la compétitivité de notre pays et ne laissant aucune possibilité de dévaluation. La Grande-Bretagne, qui n'est pas entrée dans l'euro, a pu dévaluer sa monnaie. L'euro défend uniquement les intérêts de l'Allemagne.

L'une des variables d'une politique économique est le budget. La règle des 3 % a été fixée par les chefs d'Etat sur un coin de table. La France se trouve coincée dans un carcan. Dans ce contexte, il ne reste plus que la dérégulation du marché du travail.

Monsieur le Maire

Aujourd'hui, 90 % des TPE-PME sont incapables de faire un budget prévisionnel à trois mois.

Monsieur le Maire met le vœu aux voix.

REJET, A LA MAJORITÉ

20 CONTRE (M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, MM. CARVALHO, MONIN, BOUNEGTA, DUCCELLIER, OBADIA, Mmes OUCHARD avec mandat, CASEL, YAPO, M. BOKRETA, Mmes PIDRON, GRIVOT, MM. YEBOUET, MOSTACCI, MILLE, Mmes BERTON, ARLE, M. GIRARD)

6 ABSTENTIONS (MM. VIDAL, LECAVELIER, FERREIRA NUNES avec mandat, CAPORUSSO, Mme DUMONT-MONNET)

18 POUR (Mmes LAMBERT-DAUVERGNE avec mandat, GANDAIS avec mandat, MM. LIPIETZ avec mandat, STAGNETTO, HAREL, Mmes TIJERAS, TAILLE-POLIAN, M. LAFON, Mmes CORDILLOT, DA SILVA PEREIRA, KADRI, LEYDIER, MM. PERILLAT-BOTTONET, BULCOURT, BADEL

6. Question orale

Madame DA SILVA PERREIRA

« Depuis deux ans déjà, vous promettez aux Villejuifois l'installation d'une police municipale, à ce jour toujours sans débat au sein du Conseil Municipal et sans orientation. Vous avez pourtant prévu sept postes, et vous réaffirmez ce service comme une de vos priorités dans le rapport d'orientations budgétaires, débattu ce jour. Ce nouveau service et ses agents auront besoin d'un lieu. Vous avez, il y a un an, en public, fait un rêve Monsieur le Maire de l'installer au 2, place de l'Eglise. Pour le moment, il n'en est rien, vous avez alors pensé à l'espace jeunesse mais, c'était sans compter le refus de la copropriété.

Alors, Monsieur le Maire pouvez-vous nous dire où sera installée la police municipale ? Et par la même occasion : qu'allez-vous installer comme autre service à l'ex espace jeunesse, place du 17 octobre, et quel avenir pour ce service (jeunesse) indispensable, fermé aujourd'hui au public ? »

Monsieur CARVALHO

Les prérogatives de la police municipale sont encadrées par la loi, notamment celle du 15 avril 1999. Une convention de coordination sera signée entre le Maire et le préfet après l'avis du procureur de la République. Elle fixe le partenariat entre les forces municipales et les forces de sécurité de l'Etat.

Une mission a été confiée au Cabinet Spallian, afin d'établir :

- le diagnostic local de sécurité ;
- les propositions concernant la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;
- les préconisations d'organisation de la police municipale et de déploiement de la vidéoprotection.

Ce travail fera l'objet d'un rendu lors du Conseil municipal du 20 mai. Un CLSPD plénier sera organisé courant juin.

Le Bureau municipal a d'ores et déjà été consulté sur les missions prioritaires et l'organisation de ce service, en cours de constitution, à mesure des recrutements opérés. Comme il se doit, le Comité technique sera saisi le 10 mai sur le projet de Direction de la sécurité, prévention, médiation ainsi que sur le projet de service de la police municipale.

Par ailleurs, en ce qui concerne la communication sur les orientations, il est à rappeler la parution du dossier dans le *VNV* de novembre 2015 qui donnait des informations sur les prérogatives des agents de police municipale ainsi que sur les objectifs que le Maire assigne à ce service : « *Les policiers municipaux exécuteront des missions de proximité, de surveillance de l'espace public, de prévention et d'assistance aux personnes* ». A cet égard, un véhicule de service circule depuis le lundi 14 mars. A ce jour, nous disposons de cinq agents dont un chef de service. Nous serons donc bientôt prêts à signer une convention avec la police nationale.

S'agissant des locaux, il a été question du 2, place de l'Eglise. Il s'agit d'une sérieuse piste de travail. Cependant, le nouveau service de police municipale, qui figure parmi les priorités du mandat dans le cadre du développement de la politique de prévention et de sécurité, est attendu par les administrés. En ce sens, nous avons besoin de locaux immédiatement, de façon transitoire. Ces locaux doivent répondre à plusieurs besoins et contraintes :

- fonctionnalités et configuration des espaces de travail ;
- emplacement géographique ;
- coût et calendrier des aménagements.

S'agissant de l'espace jeunesse et des questions de copropriété, nous avons effectivement pensé aux locaux occupés par l'espace jeunesse, qui répondaient aux critères, et ce dans le cadre d'une réflexion globale en cours sur l'implantation des services, en cohérence avec le nouvel organigramme.

Pour être précis, après concertation avec les représentants de la copropriété, ils nous ont fait part de leur souhait de ne pas implanter la police municipale dans ces locaux. Juridiquement parlant, la copropriété n'avait pas la possibilité de s'opposer à cette implantation. Nous avons toutefois écouté ses arguments et avons pris la décision de ne pas donner suite à ce projet.

Les locaux de l'Espace Jeunesse ont été ponctuellement fermés au public. Ils ont été transférés au 1, place de la Paix, dans des locaux appartenant à l'OPH. A terme, nous envisageons d'implanter dans les locaux de la ruelle au Puits la Maison de l'Insertion, de l'Initiative et de l'Emploi (M2IE) ainsi que l'association CBE 94.

A terme, la police municipale sera effectivement implantée dans des locaux municipaux, au niveau de l'Hôtel de Ville, répondant encore aux critères énoncés. Nous finalisons actuellement le projet d'implantation. Les travaux devraient démarrer prochainement.

Monsieur le Maire

Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 40.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Alain LECAVELIER
Secrétaire de Séance

